



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 3 octobre 2019





Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Bonsoir mes Chers Collègues, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît. On a le quorum.

LE MAIRE : 30 membres sont présents : Monsieur LEBRUN, Monsieur SEYNAVE, Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame PINAULDT, Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD, Monsieur BERTET, Monsieur JACQUET, Monsieur PIERSON, Madame COVO, Madame Du SARTEL, Madame RECHAIN, Madame GUÉZÉNEC, Monsieur PORTEIX, , Madame JOMIER, Madame MARTIN, Monsieur GAILLARD, Madame SAGROUN, Monsieur MONJOLE, Madame CALGARO, Madame LABATUT, Monsieur GUÉRIN, Madame MICHAUD, Monsieur CAZENEUVE, Madame SHEMTOV et Monsieur BRUNSCHVICG.

Monsieur ARNAUD, Madame DOMAS, Monsieur BOCQUILLON, Madame Géraldine MAGNIER et Madame NADO, sont absents excusés.

Les Pouvoirs :

Les pouvoirs suivants ont été donnés de : Monsieur ARNAUD, Madame DOMAS, Monsieur BOCQUILLON, Madame Géraldine MAGNIER et Madame NADO, au Maire, à Monsieur CLIMAUD, Monsieur LEBRUN, à Monsieur GUÉRIN et à Monsieur BRUNSCHVICG.

LE MAIRE

Il nous faut nommer un secrétaire de séance, je vous propose la candidature de **Sacha GAILLARD** qui en est d'accord. Pas d'objection ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Merci.**

62/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019 :

LE MAIRE : Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? **Abstention de Monsieur GUÉRIN.**

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire rend compte des 78 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

Marchés de travaux et missions consécutives (6 décisions)

- Réfection de l'étanchéité des toitures terrasses à l'école maternelle des Coteaux
- Géoréférencement du mobilier urbain d'audit de voirie
- Travaux de démolition des bâtiments situés aux n° 42, 44 et 46 boulevard de la République
- Remplacement du revêtement du sol du court de tennis n°5 des Tennerolles
- Réfection d'une cloison de grande hauteur dans la salle du grand Livre du Carre
- Modification n°1 du marché de travaux de démolition des bâtiments situés aux n°s 42, 44 et 46 boulevard de la République

Demande de subventions (4 décisions)

- Fonds régional d'acquisition pour les Musées de France : Demande de subvention pour l'acquisition du portrait de Claude-Marie Dubuffe
- Région Ile-de-France : Demande de subvention pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable
- Région Ile-de-France : Demande de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balles affectés à la Police Municipale
- Métropole du Grand Paris : Demande de subvention pour le renouvellement des systèmes de chauffage présents dans les bâtiments communaux



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (17 décisions)

- Mise à disposition d'emballages de gaz médium et de grandes bouteilles aux ateliers municipaux sis 4 Ernest Tissot-Saint Cloud
- Adhésion de la commune de Saint-Cloud à la charte d'engagement des cinémas partenaires du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma
- Accord-cadre relatif à la fourniture, la pose, l'entretien et la gestion d'une consigne de stationnement vélo sécurisée (véligo) en gare de Saint-Cloud
- Accord-cadre relatif aux services de télécommunications mobiles Lot 1 : Services de téléphonie mobile / Lot 2 : Machine to Machine - objets connectés
- Contrat avec la société Newenergy pour la recherche d'anomalies dans l'historique des factures d'électricité
- Contrat avec France Galop pour la location d'une partie de l'hippodrome pour le forum des associations
- Convention avec le cinéma Le Rex de Châtenay-Malabry, pour l'organisation des séances "Ecole et cinéma" au cinéma théâtre les 3 Pierrots
- Convention de résidence avec la société JMD Productions
- Location de la salle Lino Ventura aux 3 Pierrots avec la société Identicar
- Contrat concernant une intervention pour les enfants le 17 octobre 2019 à la Médiathèque
- Contrat de location d'un véhicule sans conducteur avec équipement de déneigement
- Contrat avec CEDROM-SNI concernant un abonnement à europresse.com pour la Médiathèque municipale
- Signature du contrat de location annuelle pour la fourniture et la livraison de matériels d'illuminations pour la fin d'année 2019
- Signature d'une convention de mise à disposition à titre onéreux de la salle de la Source pour l'école Montessorri bilingue durant l'année scolaire 2019-2020
- Signature de la convention de numérisation et de réutilisation des archives communales de Saint-Cloud par le Département des Hauts-de-Seine
- Séjour Découverte des institutions européennes organisé par le Conseil municipal des jeunes prévu du 20 au 22 septembre 2019 à BRUXELLES
- Prestation de blanchisserie pour les vêtements de travail

Urbanisme (1 décision)

- Dépôt d'une déclaration préalable

Affaires juridiques et domaniales (28 décisions)

- Prêt d'œuvres avec le département des Hauts-de-Seine pour l'exposition «L'extraordinaire aventure de Zarafa, la girafe de Charles X»
- Mise à disposition d'une exposition intitulé «Air l'expo qui inspire»
- Convention d'occupation domaniale pour des logements communaux **(10 décisions)**
- Prêt avec la galerie Steinitz, pour l'exposition « Les derniers feux du palais de Saint-Cloud » au musée des Avelines du 10 octobre 2019 au 23 février 2020
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : Cession de périodiques aux usagers
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction de l'îlot des Avelines (halle de marché – parking souterrain – Espaces publics – Commerce)
- Accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux de la Ville de Saint-Cloud
- Mise à disposition du Studio Bertrand Taverner (3 Pierrots) avec l'association Collège universitaire de Saint-Cloud
- Occupation temporaire du gymnase Fouilleuse, 2 avenue Francis Chaveton avec la société Curiosa Films
- Assurance annulation manifestations **(2 décisions)**
- Prêt d'œuvre avec l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles pour l'exposition «Versailles Revival »
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour installation d'animations (manège, petit train western et rodéo saloon) avec Au Pays des Kangourous, dans le jardin des Tourneroches, à l'occasion du grand Apéro
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots, avec le Conservatoire de musique et de danse de Saint-Cloud
- Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à l'association ECLA



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

- Accord-cadre lot 1 (entretien du patrimoine arboricole) relatif à l'entretien et au traitement phytosanitaire du patrimoine arboricole et déclaration sans suite du lot 2 (traitement phytosanitaire du patrimoine arboricole et de la voirie)
- Modification n°1 au lot 1 du marché de requalification de la rue de Buzenval et de la rue de la Redoute
- Aliénation – vente d'un véhicule
- Avenant relatif à une modification de l'article 1 de la convention passée avec Ecotextiles

Manifestations (18 décisions)

- Conventions de résidence aux Trois Pierrots pour des créations de spectacles (**15 décisions**)
- Concert Blues & jazz le 14 septembre 2019 à la médiathèque municipale
- Animation du forum des associations le 7 septembre 2019
- Conférence du 5 octobre 2019 à la Médiathèque Municipale

Régies municipales (4 décisions)

- Création de la régie d'avances et de recettes stationnement par abonnement
- Création d'une régie d'avances Séjour conseil des jeunes du 20 au 22 septembre 2019 à Bruxelles
- Clôture de la régie de recettes Stationnement par abonnement
- Avenant n°6 à la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'achats et de renouvellement des concessions, des droits d'inhumation, d'exhumation et d'occupation du caveau municipal au cimetière

III – COMMUNICATIONS :

DECLARATION D'ERIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Lundi dernier à 15 heures, nous étions nombreux rassemblés devant la Mairie pour observer une minute de silence et rendre hommage au Président Jacques Chirac. Sa disparition a suscité une vive émotion dans tout le pays. Ses amis, ses compagnons, ses opposants, les Français tous ont ainsi voulu marquer au cours de ces différents hommages leur respect vis-à-vis de l'Homme d'Etat, mais aussi leur attachement à nos institutions, celles qui structurent la vie publique sous la Vème République. Ces institutions sont puissantes et sont le garant du bon fonctionnement de notre démocratie.

Je vous invite à l'ouverture de ce Conseil municipal à observer une minute de silence en hommage au Président Jacques Chirac.

Compte tenu des événements tragiques survenus cet après-midi au sein même de la Préfecture de Police de Paris, je souhaite que nous associons à cette minute de silence l'hommage aux 4 fonctionnaires de police assassinés et que nous adressions à leurs familles au nom du Conseil municipal nos plus sincères et respectueuses condoléances.

Mes chers collègues, ce soir lors de cette séance publique du Conseil municipal, nous allons procéder à l'intégration dans le domaine public de la partie haute de l'avenue Eugénie. Cette procédure qui pourrait sembler au premier abord simple et classique a mis plus de 9 années pour aboutir. En effet, le premier arrêté préfectoral intégrant l'avenue Eugénie dans le domaine public date du 29 juin 2010. Loin de moi l'idée de vous retracer par le menu ces 9 années de procédure administrative. Cela ne présente que peu d'intérêt. En revanche, cet exemple vient démontrer combien il peut parfois être difficile d'agir au nom de l'intérêt général. On peut le regretter, mais force est de constater que le temps de la puissance publique est long, trop long. Certains essayent de nous faire croire qu'il n'en est rien, et qu'il suffit d'être déterminé pour avancer. Mais mes chers collègues, la réalité est toute autre et cet exemple vient vous démontrer qu'en matière d'action publique, la volonté seule ne suffit pas. Ceci étant, une fois la délibération votée, et l'avenue Eugénie intégrée dans le domaine public, le syndicat des eaux Aquavesc interviendra pour remplacer les canalisations de distribution d'eau potable. Puis, après ce premier chantier terminé, la ville réalisera les travaux de voirie nécessaires pour mettre aux normes clodoaldiennes cette voie publique.

Mes chers collègues, ce Conseil municipal est le premier depuis la rentrée scolaire de septembre et je souhaite vous confirmer que les engagements pris en matière d'éducation ont été respectés. Les



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

travaux prévus au sein de l'école élémentaire du Val d'Or sont réalisés. 325 000 € ont ainsi été investis sur cette école.

Nous avons terminé le programme pluriannuel d'équipement en Vidéo Projecteur Interactif des 59 classes élémentaires du secteur public de la ville. 4 VPI supplémentaires ont été installés dans les salles polyvalentes en élémentaire Fouilleuse, Coteaux, Centre et Montretout. Enfin, 9 classes mobiles sont à disposition des élèves : 2 à Montretout, 2 au Val d'Or, 2 au Centre, 2 aux Coteaux et 1 à la Fouilleuse.

La ville compte en cette rentrée de septembre 2019 pour son secteur public : 970 élèves en école maternelle pour 36 classes et 1 541 élèves en école élémentaire pour 59 classes.

Sur le plan de l'animation de la Ville, beaucoup d'événements se sont déroulés pendant le mois de septembre et je remercie l'ensemble de mes collègues présents à mes côtés lors de toutes ces manifestations. Je ne peux revenir dans le détail sur chacune d'entre elles, mais je souhaite adresser toutes mes félicitations aux équipes de la ville ainsi qu'à l'architecte pour la magnifique réalisation des tennis couverts des Coteaux.

Pour terminer ce propos liminaire, je voudrais vous dire la chose suivante : j'ai bien conscience que les échéances municipales approchent et qu'avec elles, la frénésie liée à la campagne peut faire tourner la tête chez certains. Mais voyez-vous, je veux réaffirmer avec tout autant de force que la majorité municipale est au travail. Elle reste concentrée et mobilisée chaque jour au service des Clodoaldiens. En un mot, elle est respectueuse des électeurs qui lui ont fait confiance et qui lui ont confié un mandat pour agir et ce jusqu'au 15 mars prochain.

Car comme le disait Cicéron : « On doit se dévouer à l'intérêt public ».

Je vous remercie de votre attention.

COMMUNICATION DE M. LEBRUN

1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Espace public, de la Voirie et des Transports

D. LEBRUN : Les travaux de la rue Buzenval : Ce chantier important qui a débuté en juillet devrait être achevé demain. Il concerne la partie basse de la rue, soit 250 mètres. Vous avez pu observer la mise en place d'une piste cyclable dans le sens montant, avec deux plateaux traversants. L'éclairage a également été refait.

L'aménagement de la piste cyclable du boulevard de la République : Les travaux se poursuivent ; ils sont actuellement au droit du Pré Saint Jean et du Général Leclerc et vont remonter progressivement vers Monoprix. Je rappelle que ce sont des travaux qui sont sous le contrôle du Conseil départemental qui les finance.

Également sur le boulevard, sont prévus des travaux de mise aux normes des traversées piétonnes avec l'installation d'un îlot central pour davantage de sécurité.

Renouvellement de canalisation rue de Garches : Les travaux ont commencé par le tronçon rue de la Source jusqu'à la rue Lelégard. Le chantier qui est sous la responsabilité d'Aquavesc a été interrompu au mois d'août suite au mauvais suivi de leur part. Le deuxième tronçon de la rue Lelégard à la rue de la Porte Jaune a débuté pour une durée de deux mois. Il se déroule de 8h à 17h du lundi au jeudi, et de 8h à 12h30 le vendredi. Les cheminements piétons et les accès aux propriétés privées seront maintenus pendant la période des travaux.

Stationnement : Une chaîne de sécurité a été placée devant la piscine, pour maintenir disponible la place de stationnement réservée aux cars scolaires afin de permettre aux enfants de descendre des cars en toute sécurité. Le chauffeur disposera d'un pass afin de lui permettre l'accès à la place de stationnement.

Escalier mécanique de la rue Coutureau : Du 21 octobre au 31 octobre, l'escalier mécanique va subir une remise en état complète. La ville a changé de prestataire cet été. Celui-ci préconise le démontage de toutes les marches et le remplacement des divers organes de l'ouvrage. L'escalier sera à l'arrêt pendant la période des vacances.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN. Monsieur SEYNAVE.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

COMMUNICATION DE M. SEYNAVE

3^{ème} Adjoint au Maire, en charge des finances, des affaires juridiques, des achats et du développement économique

E. SEYNAVE : **Budget** : Le cycle des réunions d'arbitrage budgétaire a démarré afin de voter le budget primitif 2020 le 19 décembre prochain.

Il est rappelé que les associations devaient rendre leur copie avant le 30 septembre. Les services vont pouvoir analyser ces demandes et communiquer leurs arbitrages en vue de les intégrer au budget.

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. Madame CHAFFARD-LUÇON.

COMMUNICATION DE Mme CHAFFARD-LUÇON

4^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Grands projets et du Commerce

C. CHAFFARD-LUÇON: **Association des commerçants** : L'évènement du mois d'octobre est un jeu de piste lancé pendant la journée du Patrimoine. Parents et enfants s'ils le souhaitent, peuvent se rendre chez les 60 commerçants partenaires dans le but de résoudre des énigmes à l'aide de cartes postales des anciens commerces de la ville.

Par ailleurs, l'association des commerçants, en partenariat avec le service commerce, co-organise le forum du commerce qui se tiendra au Carré le lundi 21 Octobre de 17h00 à 21H00. Il s'adresse uniquement aux commerçants de la ville. Différents ateliers et conférences sont proposés par la CCI et une banque de la Ville afin de permettre aux commerçants de bénéficier de formations des intervenants concernant les problématiques de leur commerce.

Marché des Avelines : La grande opération de l'automne aura lieu sur le marché le samedi 12 octobre, à l'occasion de la Semaine du goût qui sera animée par le chef du Grand hôtel de Cabourg, Jérôme LEBEAU et son second de cuisine. Ils vont cuisiner et faire déguster des madeleines « de Proust » avec un café à la buvette. Par la suite, une dégustation de produits cuisinés à base de produits de la mer accompagnés de légumes, pains et vins, le tout bio. L'ensemble de ces produits sera fourni par les commerçants du marché.

Par ailleurs, l'architecte et son équipe sont en train de travailler sur un avant-projet sommaire qui rentre dans le détail sur le projet du marché.

LE MAIRE : Merci Madame CHAFFARD-LUÇON, Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Mme PINAULDT

5^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse

B.PINAULDT: **Rentrée des classes** : Elle s'est très bien passée. Les élèves et leur famille ont pu apprécier les différents travaux qui se sont déroulés durant l'été pour l'ensemble des écoles. Cette année, un focus a été mis sur l'école élémentaire du Val d'Or qui a bénéficié de la remise en peinture de toutes les parties communes et depuis la rentrée toutes les classes dans chaque école élémentaire de la Ville sont dotées d'un VPI.

École maternelle Pasteur : Cette année, elle va faire l'objet d'un réaménagement d'une partie de ses locaux qui sera destinée à l'accueil, début janvier, du Jardin d'éveil, La Palette Enchantée, situé actuellement au 38, boulevard de la République. Les travaux débiteront durant les vacances de la Toussaint et se poursuivront durant les vacances de Noël afin de ne pas perturber les enseignements. Les deux structures, scolaires et de crèche, évolueront sur des espaces bien distincts mais pourront travailler en commun sur des projets passerelles puisque les enfants de la Palette enchantée sont accueillis à partir de 20 mois, donc proches en âge des enfants de maternelle.

Effectifs scolaires : Avec un effectif de 970 élèves en maternelle et 1 541 élèves en élémentaire, cette année, la ville a gagné 30 élèves de maternelle et perdu 43 élèves en élémentaire par rapport à la rentrée de l'année dernière.

Le ramassage pédestre : Il rencontre beaucoup de succès cette année avec 149 demandes, ce qui a permis de mettre en place 17 trajets (en 2018/2019, 14 trajets). Ce service mis en place depuis 6 ans maintenant répond à un vrai besoin organisationnel pour les familles et permet aux enfants de se rendre à leurs activités le soir vers les structures associatives ou communales de la ville.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Les maires des Hauts-de-Seine ont souhaité la reconduction du produit pédagogique « le rôle de Maire », en éditant une version plus adaptée à la communication d'aujourd'hui, via une application utilisable sur téléphone mobile, sur tablette et sur tableau numérique interactif. L'objectif reste de permettre aux jeunes alto-séquanaises et alto-séquanais, une meilleure compréhension de la mission d'un maire et de son conseil municipal.

À cet effet, une nouvelle convention a été établie et signée avec la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine. Cette activité civique sera donc proposée à près de 45 000 écoliers de CM2 et de collégiens de 6^{ème}. La cérémonie du lancement officiel de ce produit aura lieu le lundi 7 octobre 2019, de 10h15 à 11h30, au sein du salon d'honneur de la Préfecture du département, en présence du Préfet, de la Directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, des maires du département.

Activités périscolaires : Dans le cadre du Plan Mercredi qui s'inscrit dans la dernière réforme sur les rythmes scolaires du Ministre de l'Éducation nationale, les communes doivent proposer des activités périscolaires qui s'appuient sur des structures associatives et communales de la Ville. Dans cette optique, le service périscolaire met en place divers projets en partenariat avec la piscine, la médiathèque ainsi que les 3 Pierrots afin de proposer aux enfants tout un éventail d'ateliers à la fois culturels et sportifs.

Pour les autres jours de la semaine, les ateliers de midi et du soir sont toujours proposés aux élèves avec un changement à chaque semestre. De nouveaux ateliers pour cette rentrée comme le mime, le jardinage, les Lego ou la culture japonaise. Des informations régulières seront communiquées aux familles sur les plannings des activités du mercredi ainsi que sur les ateliers.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT. Madame CHAZELLE.

COMMUNICATION DE Mme CHAZELLE 6^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Développement durable

C. CHAZELLE : **ALEC** : Depuis le 1^{er} juillet 2019, l'Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Ouest la Défense est opérationnelle pour proposer à tous les publics du territoire (particuliers, copropriétés, entreprises, ...) de l'information, des conseils et un accompagnement personnalisés pour la maîtrise des consommations d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et la promotion de l'écoconstruction. Les conseillers de l'ALEC sont disponibles du lundi au vendredi par téléphone ou sur rendez-vous.

Vente de composteurs : Elle a eu lieu le jeudi 19 septembre au service de la Voirie. 34 composteurs et 26 lombricomposteurs ont été vendus. Le succès croissant des lombricomposteurs et la canicule ont généré des problèmes de production de vers. La prochaine vente aura lieu jeudi 17 octobre au service de la Voirie.

Bornes textiles : 5 nouvelles bornes ont été installées pendant l'été : Gare routière, parking de la Source, angle rue de la Verrerie et rue de l'Yser, entrée du parking du Monoprix et une deuxième borne sur la mail des Coteaux.

À la demande des équipes enseignantes dans le cadre d'un projet avec les élèves, l'école élémentaire des Coteaux, l'école élémentaire Montretout et l'école maternelle Montretout ont été équipées de corbeilles pour le tri du papier.

La grande journée de nettoyage : Deux opérations ont eu lieu à cette occasion le 21 septembre (World clean up day) :

- Une trentaine d'employés de trois entreprises de Saint-Cloud, Ethypharm, 3DS OUTSCALE et Sofren ont parcouru les rues du centre-ville pour ramasser les déchets vendredi 20 septembre.

- Une cinquantaine de Clodoaldiens avec l'association « Saint-Cloud sans plastique » ont ramassé les déchets dans le quartier de Montretout samedi 21 septembre.

Une mention spéciale est attribuée à Manon DESVEAUX, une jeune Clodoaldienne qui a assidument ramassé les mégots de cigarettes pendant 20 minutes, 20 jours consécutifs entre Monoprix et le lycée Alexandre Dumas. Elle a rempli 20 bouteilles qui ont été remises au Maire. La Ville la soutient dans son action de sensibilisation jusqu'à obtention de résultats visibles. On ne jette plus son mégot sur la voie publique !

Éric BERDOATI a rencontré cette talentueuse graphiste lors d'une permanence, elle lui a amené les bouteilles accompagnées d'une planche de bande dessinée. Il lui a demandé de travailler en lien avec les services de la ville afin de proposer un visuel astucieux dans sa tonalité humoristique qui pourrait être installé dans différent secteur de la ville pour sensibiliser les fumeurs à ne pas jeter leur mégot sur la voie publique et à garder la ville propre.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

LE MAIRE : Merci Madame CHAZELLE, Monsieur AZMI.

COMMUNICATION DE M.AZMI
7^{ème} Adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme

A.AZMI : Travaux de modernisation de la clinique du Val d'Or : Le lancement des travaux a été apprécié par Monsieur AZMI. La municipalité peut être fière de cet investissement qui permet de consolider l'excellence du pôle santé de la ville.

Éric BERDOATI remercie Monsieur AZMI pour son intervention sur le sujet. La clinique du Val d'Or est une clinique pionnière en chirurgie thoracique et cardiaque qui fournit un travail remarquable. La clinique avait besoin de modernisation de certaines installations et d'équipements nouveaux puisque ces secteurs sont en constante évolution. C'est un des domaines d'excellence avec l'Institut Curie qui est le 1^{er} centre d'Europe en sénologie.

LE MAIRE : Merci Monsieur AZMI, Madame RENAUDIN.

COMMUNICATION DE Mme RENAUDIN
8^{ème} Adjoint au Maire, en charge du Patrimoine Communal, de la Sécurité et de l'Hygiène

D.RENAUDIN : Commission communale de sécurité : Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, la CCS s'est réunie à quatre reprises. Ainsi des avis favorables ont été émis pour tous les bâtiments visités : la Faisanderie le 3 juillet et Rock en Seine le 23 août, Monoprix le 11 septembre et l'église Stella Matutina le 25 septembre.

■ **SICOMU** : Madame RENAUDIN a représenté le Maire au Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis que la Ville souhaite quitter. Une délibération avait été votée à ce sujet et une autre s'en suivra afin d'entériner cette sortie.

Travaux sur les bâtiments communaux : Les travaux pour l'installation du chauffage au gymnase des Tourneroches ont été terminés avec du retard. Comme prévu les 3 Pierrots rouvriront après la rénovation complète du système chauffage, climatisation et ventilation. Au conservatoire de musique, un système de porte sera installé près du parking privé. À l'église Saint Clodoald, les travaux de restauration continuent de bien progresser ; la prochaine étape aura lieu en décembre.

LE MAIRE : Merci Madame RENAUDIN, Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Mme de LARMINAT
9^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la Culture

S.de LARMINAT : Cérémonie de remise des Pass Bac : Comme chaque année, elle aura lieu le 8 novembre à 19h aux 3 Pierrots, afin de féliciter les bacheliers ayant obtenu la mention très bien en 2019. 42 bacheliers référencés, sont invités les bacheliers qui ne sont pas encore inscrits à contacter le service culture.

Les commerçants : Dans le cadre de l'opération « Un artiste, un commerçant », co-organisée avec le service commerce, exposeront les artistes Clodoaldiens du 15 au 30 novembre. Les Clodoaldiens sont conviés au vernissage qui sera organisé au Carré, le 13 novembre à 19h30.

Le Carré : À la fin de l'été, le mur du fond de la salle du Grand Livre a été démolé pour être remonté. Les premiers bénéficiaires ont été les participants au Babysit'dating et la Troupe des 365 jours. Cette dernière a présenté son dernier spectacle « Raoul ou l'énigmatique lumière d'Alcor » les 27 et 28 septembre devant une salle comble et ravie.

En octobre, le Carré accueillera de 10h à 18h samedi prochain le premier Salon des Auteurs Clodoaldiens (41 auteurs) et le service des Seniors dans le cadre de la semaine bleue, pour une exposition et un spectacle.

Les 3 Pierrots : Plusieurs événements pour la réouverture des 3 Pierrots :

Le 12 octobre à 20h30, la représentation générale du spectacle Les fleurs du soleil avec Thierry l'Hermitte.

Le 16 octobre, la reprise du cinéma et la réouverture officielle à laquelle les Clodoaldiens sont conviés dès 19h.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Le 18 octobre à 20h30, l'avant-première du film « J'accuse » de Roman Polanski, en présence de Jean Dujardin.

Le 7 novembre à 20h30, la reprise du théâtre avec *Romanesque*, la création de Lorant Deutsch.

Concernant les réservations des spectacles, plusieurs sont déjà complets ou quasi-complets. Il est constaté une progression de réservations de 27% par rapport à la même époque l'an dernier.

Les ventes sur le site sont très appréciées, en effet cette année le tiers des achats ont été réalisés en ligne.

La Médiathèque : Cet été, la salle documentaire jeunesse a été refaite. Un concert de blues et jazz a été donné le 14 septembre et a accueilli une quarantaine de personnes.

À venir au mois d'octobre, les Semaines du Livre pour la jeunesse, avec des animations diverses et une exposition « Air, l'expo qui inspire », qui aborde de manière ludique et interactive l'air sous toutes ses formes : scientifique, écologique et poétique.

Le Musée des Avelines : Les Journées Européennes du Patrimoine, les 21 et 22 septembre, ont remporté un vif succès. Ont été proposées deux déambulations patrimoniales dans le quartier Centre-Village le samedi, avec en particulier la visite exceptionnelle du bureau de Monsieur le Maire en sa présence, et de l'intérieur de la chapelle Marie-Antoinette. À l'église Saint-Clodoald a eu lieu une rencontre autour de la restauration du Christ en croix de Michel Dumas avec la restauratrice de la peinture, suivie d'un concert « Patrimoine en trio » par trois musiciens Clodoaldiens, qui a réuni plus de 200 personnes.

À cette occasion un concert a été proposé « Dans le salon de Debussy » qui a enchanté le public.

La prochaine exposition du Musée, intitulée Les derniers feux du palais de Saint-Cloud, co-produite par le Mobilier National, ouvre ses portes le 10 octobre. Les Clodoaldiens sont conviés au vernissage de l'exposition qui aura lieu le 9 octobre à 19h.

La Fondation du Patrimoine a lancé une souscription pour la restauration des décors peints du chœur de l'église Saint-Clodoald. Ces décors datant de 1868 et 1875 ont subi les outrages du temps. Grâce à la Fondation du Patrimoine un premier chantier municipal terminé cet été a permis de remettre en état le clos et couvert de l'église. La ville commencera le second chantier au mois de novembre concernant la restauration des décors peints.

La municipalité lance un appel à tous ceux qui peuvent et veulent participer à la sauvegarde du patrimoine de la ville.

Le Conservatoire : La rentrée s'est bien passée. Le premier rendez-vous important sera le samedi 23 novembre à 18h pour un concert donné par le trio LEOS.

LE MAIRE : Merci Madame de LARMINAT, Monsieur CLIMAUD.

COMMUNICATION DE M. CLIMAUD 10^{ème} Adjoint au Maire, en charge des Sports et de l'Animation

M. CLIMAUD : **Sports**

Inaugurations : Depuis le dernier Conseil deux inaugurations ont eu lieu :

-Les courts couverts des tennis aux Coteaux, ces courts étaient attendus depuis fort longtemps et font la joie des amateurs de tennis. C'est un travail commun entre le club, c'est-à-dire les utilisateurs, le pôle sportif et les services du bâtiment de la ville, le tout chapeauté par un architecte spécialiste dans ce domaine. La région et la FFT ont participé financièrement à une partie de ce projet.

-Le mur d'escalade avec une démonstration des adhérents du club. Ceux-ci ont descendu le mur avec le ruban d'inauguration pour permettre au Maire de le couper.

Le skate park va être refait. Pour une question de timing, il est actuellement fermé et ne sera praticable qu'à partir du 1^{er} janvier 2020.

Animation

Bal du 14 juillet : 2500 participants dont 85 % des Clodoaldiens se sont réunis pour célébrer la fête nationale. 1900 personnes s'étaient préinscrites et ont pu rentrer en toute sécurité. Des food trucks étaient présents pour permettre à ceux qui le voulaient de se restaurer. Des remerciements sont adressés à l'orchestre qui a animé cette soirée.

Forum des associations : Il a eu lieu le samedi 7 septembre 2019 à l'hippodrome de Saint-Cloud. Ont été accueillis 1700 visiteurs dont 300 participants à l'Odysée des Lego avec l'expérience originale de l'agence de Gamification Coqs en pâte, mêlant défis en réalité augmentée et construction de Lego géants avec les animateurs des A.L.S.H.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Sur le village intitulé « la rentrée un jeu d'enfant » forte participation des jeunes enfants à l'atelier libre Duplo / Lego, Bi Cyclaide : 80 cyclistes sur le circuit vélo, atelier Saint Cloud sans plastique.

Véritable succès pour cette manifestation qui reste le rendez-vous de la rentrée des familles Clodoaldiennes. Des remerciements ont été adressés à l'association « Saint Cloud Commerce » qui a tenu la buvette tout l'après-midi ainsi qu'aux clubs de Volley et de karaté qui ont fait des démonstrations appréciées par le public.

Toutocoto : À la demande des utilisateurs, compte tenu des prochaines élections en mars et des vacances scolaires qui suivront, la prochaine brocante aura lieu le 25 avril 2020.

LE MAIRE : Merci Monsieur CLIMAUD, Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE M. BERTHET
11^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la sécurité publique,
des anciens combattants et de la sécurité routière

O.BERTHET: **Commémoration du 11 novembre** : La cérémonie se tiendra un lundi. À noter qu'une réservation préalable doit être effectuée auprès de Madame DOSS pour ceux qui souhaitent participer au déjeuner des anciens combattants

LE MAIRE : Merci Monsieur BERTHET, Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Mme GUEZENEC
Conseiller municipal délégué à la vie de quartier Hippodrome/Fouilleuse, et aux Séniors

M.GUÉZÉNEC : Les activités des séniors ont continué pendant tout l'été sauf au moment de la canicule. Les Coteaux sont la deuxième maison de nombreux séniors qui souffrent d'isolement et d'une grande solitude surtout en été.

Espace animation des Coteaux : Les activités traditionnelles se sont poursuivies, jeux de société tous les lundis et vendredis après-midis, atelier d'arts plastiques, les autres activités ont repris en septembre, art floral, gymnastique douce et gymnastique cérébrale, conférence informatique, et un quiz mystère pour terminer le mois.

Sorties des Séniors à Saint Cloud : Une visite commentée du Parc de Montretout, différents ateliers au Musée des Avelines : photos, moulages et encre de chine, une première participation au Forum des Associations où de nombreux Clodoaldiens sont venus s'informer.

Sorties des Séniors hors Saint Cloud : Une journée à la mer qui les a conduit à Honfleur et Deauville, un déjeuner dansant dans le cadre enchanteur d'un Relais Château à Saint Germain en Laye où l'Institut des Hauts de Seine les avait conviés pour l'opération "sourires d'été". Quelques séniors ont été interviewés et un article a paru dans le Parisien.

Pendant les mois d'été les séniors ont parcouru Paris et la proche banlieue pour une balade au bord de l'eau, la thématique de cette année était "Miroirs d'eau", la balade les a emmenés de Conflans Sainte Honorine, au Canal Saint Martin en passant par l'Arsenal, et Paris Plage où ils ont été interviewés par BFMTV. Vous pourrez admirer l'exposition lors de la semaine bleue au Carré.

En septembre, les séniors ont participé aux journées du Patrimoine, en faisant une visite guidée du quartier historique de Saint Cloud de l'église Saint Clodoald à la chapelle Marie Antoinette. Une seconde journée les a conduits à Versailles pour une visite guidée de la Galerie des Carrosses à la grande Ecurie.

Enfin, 27 séniors de 72 à 95 ans sont partis en vacances à saint Pierre la Mer dans l'Aude, pour une semaine intitulée "entre Cathares et Catalans", 8 jours de détente et de promenades, de visites et d'ateliers divers. Des remerciements ont été adressés aux personnes qui ont organisé ce séjour.

Semaine bleue : Elle aura lieu le mardi 8 octobre à 16h au Carré, venez nombreux ! Également au Coteaux le vendredi 11 octobre à 17h pour la clôture de la manifestation.

LE MAIRE : Merci Madame GUEZENEC, Monsieur PIERSON.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

COMMUNICATION DE M. PIERSON Conseiller municipal délégué, au Commerce et à l'Artisanat

J.C.PIERSON : Nouveaux commerces /changements d'activités : Début novembre ouvrira à Saint-Cloud le tout premier showroom McLaren de France, sur deux étages. Déjà présent dans la ville avec la concession Volkswagen, le groupe Schumacher vient en effet de reprendre la distribution de McLaren en France. L'Atelier Body ; au-dessus du restaurant Le Garde-Manger, une nouvelle salle de remise en forme avec des séances d'électrostimulation et de cryolipolyse.
L'ancienne enseigne Les Chais du Savour devient Craft Beers & Cie.
« **Saint-Cloud Le Label** »: La cérémonie du Label se déroulera en salle des mariages le jeudi 17 Octobre à 19H30. Chaque labellisé exposera à cette occasion ses créations.
Commerces non sédentaires : Pendant le mois de septembre, lors des marchés du samedi, a été exposée la maquette qui a été retenue dans le cadre du projet du marché des Avelines, en présence du Maire et de quelques élus qui ont répondu aux questions de Clodoaldiens enthousiastes.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON, Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE M. PORTEIX Conseiller délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre Village

N. PORTEIX: Citoyenneté : Une photocopieuse à pièce a été installée et mise à disposition du public à la mairie au rez-de-chaussée à côté des services Affaires générales / Etat civil depuis le 29 juillet dernier. Ce nouveau service rencontre beaucoup de succès puisque nous avons, début octobre, dépassé les 1100 photocopies réalisées. En parallèle de ce projet, se poursuit celui d'une cabine photo dont l'installation est prévue vers la fin de l'année, en fonction de l'avancée du marché.
Comme tous les ans, une opération de reprise de concessions aura lieu au cimetière très certainement d'ici la fin du mois d'octobre et occasionnera quelques matinées de fermeture. Les dates seront communiquées au cimetière et sur les différents supports de la ville dès que celles-ci seront connues. La ville s'excuse par avance auprès des visiteurs du cimetière pour la gêne occasionnée.
Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020. Il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. Deux possibilités pour s'inscrire : soit par internet sur le site service-public.fr, soit au service des affaires générales dans notre mairie.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX. Madame COVO.

COMMUNICATION DE MME. COVO Conseillère municipale déléguée, à la Petite Enfance

A.COVO: La journée pédagogique annuelle : La rentrée pour les équipes a commencé par la journée pédagogique annuelle de la Petite enfance qui s'est tenue le lundi 26 août.
Les familles quant à elles ont fait leur rentrée le mardi 27 août. Je leur souhaite à tous une belle année.
La ville souhaite la bienvenue à Madame BOUDJEMLINE, à la direction de la crèche Boucle d'Or.
Commission d'attribution des places en crèches : Au total, toute section confondue, 157 places étaient disponibles et par le jeu des réattributions 242 propositions ont été effectuées.
Fermetures des crèches pour 2020 : Les dates ont été arrêtées et les familles ont été informées par courrier. Un affichage est effectué dans les structures et il y aura des annonces lors des conseils municipaux.

LE MAIRE : Merci Madame COVO. Madame JOMIER.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

COMMUNICATION DE MME. JOMIER Conseillère déléguée à la Communication

C.JOMIER : Application mobile « Saint-Cloud » : Elle est sortie cet été. Elle est téléchargeable sur [Android](#) et [AppleStore](#). Chaque utilisateur peut configurer et personnaliser son application en choisissant les sujets qui l'intéressent : comme par exemple les horaires de ligne de train ou les menus des cantines.

Sites internet : Les nouveaux sites du musée des Avelines : www.musee-saintcloud.fr et des 3 Pierrots : www.3pierrots.fr ont aussi été mis en ligne.

Ont été remerciés les services communication et informatique, notamment Ericka CARPENTIER, Alexia FOURCAUD et Jérôme CHAILLEY qui ont œuvré pour ce grand projet.

Éric BERDOATI félicite Madame JOMIER pour la qualité des sites et de l'application. La ville a reçu beaucoup de retours positifs.

LE MAIRE : Merci Madame JOMIER. Madame Du SARTEL.

COMMUNICATION DE MME. Du SARTEL Conseillère déléguée au quartier Pasteur / Magenta

C. Du SARTEL : Grand apéro : Une rentrée sur « les chapeaux de roues » ; avec pour commencer le grand apéro qui a rassemblé plus de 1 600 personnes au jardin des Tourneroches sur le thème du [Farwest](#). Petits et grands ont joué le jeu et sont venus déguisés ; le petit train et le rodéo ont eu du succès. Le tout sous un magnifique soleil et accompagné de [l'orchestre du groupe Clodoaldien les B2C](#) qui a été remercié. Sont remerciés également les animateurs des ALSH ainsi que le Conseil des jeunes venus aider, sans oublier le service manifestation qui a été d'une grande efficacité !

Dialogues de quartier : Ils démarrent au Centre/Coteaux le 10 octobre, à Pasteur/Magenta le 16 octobre et à Val d'Or / Fouilleuse le 6 novembre.

LE MAIRE : Merci Madame Du SARTEL. Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE MME. RECHAIN Conseillère déléguée au quartier Coteaux et Bords de Seine

V.RECHAIN : Challenge tennis inter-quartiers : Les balles de tennis et les raquettes étaient de sortie ce samedi 21 Septembre lors de la [4ème édition](#) de ce challenge, sous un soleil radieux et des températures estivales. 72 participants sont venus relever le défi sur les courts des Coteaux, des Tennerolles et de l'Hippodrome. En famille, entre voisins ou bien entre amis, chacun a pu défendre les couleurs de son quartier, notamment sur les nouveaux courts couverts des tennis des Coteaux inaugurés le matin même. Une tombola a clôturé cette journée sportive.

Toutes nos félicitations au quartier Pasteur/Magenta vainqueur de la coupe.

Des remerciements ont été adressés à l'UAS tennis pour l'organisation de ce challenge, le service animation, les différents sponsors Monop rue Gounod, Monoprix Montretout pour les boissons et les barres énergétiques, l'agence Cogé pour 2 bons Décathlon, la fleuriste *Iris et Capucine* pour 2 bouquets de fleurs, *Côté Court* pour une raquette et l'UAS tennis pour un cours particulier.

De nombreux messages de remerciements des participants nous sont parvenus, ils sont prêts à relever le défi l'année prochaine.

LE MAIRE : Merci Madame RECHAIN. Madame MARTIN, Monsieur GAILLARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

COMMUNICATION DE M. GAILLARD Conseiller délégué à la Politique du Handicap

S. GAILLARD : Monsieur GAILLARD souhaite féliciter Manon DESVEAUX qu'il a connu enfant, pour sa collaboration avec les services de la ville. Elle a pu faire de sa passion du dessin qui date depuis l'enfance, son métier.

«Changer son Regard sur le Handicap» : Le thème de la prochaine édition est la sensibilisation des plus jeunes.

LE MAIRE : Merci Monsieur GAILLARD. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE MME. SAGROUN Conseillère déléguée à la Jeunesse

E.SAGROUN : **Conseil des jeunes** : Les membres du conseil sont partis à Bruxelles le week-end du 20 au 22 septembre 2019, afin de visiter des lieux représentatifs de l'union européenne. Ils en ont profité pour échanger avec des jeunes d'un conseil de quartier de Bruxelles. Ces échanges vont certainement se poursuivre à Saint-Cloud l'année prochaine.

Le Mercredi 02 octobre 2019 a eu lieu la Commission Plénière du conseil des jeunes avec au programme le bilan de la première année de mandature.

La sélection des candidats au BAFA aura lieu le 14 octobre. 4 places sont proposées aux Clodoaldiens.

Samedi 30 novembre 2019 de 13h à 22h, une rencontre départementale des Conseils de jeunes du 92 aura lieu à Issy-les Moulineaux.

Accueil jeunes : Le pot de bienvenue a eu lieu le 27 septembre. Cette manifestation a réuni de nombreux jeunes dans la bonne humeur. Une nouvelle équipe d'animateurs a été présentée. Nouvelle équipe, nouveaux projets notamment en lien avec les 3 pierrots et la médiathèque. L'accueil jeunes bouge et prend un réel tournant en faveur de la politique jeunesse de notre ville.

LE MAIRE: Merci Madame SAGROUN, Nous en avons fini avec les communications.

IV - DÉLIBÉRATIONS :

LE MAIRE : Délibération 62, nous avons donc désigné le secrétaire de séance **Sacha GAILLARD**.

63 : CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

LE MAIRE : Nous avons auparavant un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance jusqu'à ce que la réforme institutionnelle nous oblige à le transformer en Conseil intercommunal de cœur de Seine. Puis une nouvelle réforme territoriale a été mise en place, la Métropole a été créée en 2016, les nouveaux territoires ne disposent pas de la compétence « Sécurité et prévention de la délinquance ». Face à l'impossibilité de le maintenir au niveau communal, face à la demande de l'APAJ surtout qui a besoin de l'existence de ce Conseil pour notamment demander un certain nombre de subventions, dans le cadre de ses projets pédagogiques, et pour faire fonctionner un certain nombre d'acteurs locaux, nous vous proposons de créer ce Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Monsieur CAZENEUVE a demandé si ce Conseil ne pouvait pas relever de la compétence du territoire.

Le Maire a précisé qu'il ne s'agit pas d'une compétence du territoire, mais d'une compétence locale et qu'il était obligatoire de faire ce Conseil pour créer un Conseil local de sécurité/prévention.

Madame LABATUT regrette que ce Conseil n'ait pas été fait avant et qu'il n'est prévu qu'une seule réunion par an.

Monsieur GUERIN a demandé si Garches a déjà recréé ce Conseil en local, ainsi que des détails sur sa composition et mode de réunion.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Le Maire précise que ce Conseil se réunit plus d'une fois par an, que l'objet de ce Conseil est surtout axé sur la prévention avec l'aide des acteurs locaux et qu'il comprend environ 35 membres qui sont des acteurs locaux dans le domaine du social, des bailleurs sociaux, des proviseurs d'école, collège, lycée, le commissaire de la police nationale et membres de la police municipale.

S'agissant de savoir si Garches a déjà remis en place ce Conseil, cela devait être précisé en séance du Conseil municipal.

Unanimité de la commission des Finances.

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GUÉRIN.

L.GUÉRIN : Garches a déjà remis en place ce Conseil si j'ai bien compris. La réponse a été rapportée pour Garches, mais je voulais savoir si d'autres communes du même profil ont recréé ce Conseil en local.

LE MAIRE : Par rapport au Conseil intercommunal de sécurité de cœur de Seine qui contenait Saint-Cloud, Garches et Vaucresson, seule la ville de Garches avait reconstitué un Conseil. Je n'en sais pas plus pour le reste du territoire.

Pas d'autre question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Sécurité intérieure,

VU les dispositions du décret du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance,

CONSIDÉRANT qu'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), qui regroupait les communes de Garches, Saint-Cloud et Vaucresson constituant la Communauté d'agglomération Cœur de Seine, avait été institué par délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2008, suite à la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2006 reconnaissant d'intérêt communautaire cette création ;

CONSIDÉRANT la disparition de la Communauté d'agglomération Cœur de Seine et donc la nécessité de mettre à nouveau en place un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour la Ville de Saint-Cloud,

CONSIDÉRANT que la création d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville (ex-zone urbaine sensible),

CONSIDÉRANT le renforcement des moyens humains et matériels alloués à la Police Municipale,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** la création d'un Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) présidé par le Maire.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à désigner par arrêté les représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

64: DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNEE 2019

■ **E.SEYNAVE** : Le conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, le conseil municipal peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Le Budget primitif de l'année 2019 a été adopté par le conseil municipal en date du 20 décembre 2018.

Une première décision modificative a été adoptée le 27 juin dernier permettant ainsi de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2018 et de réajuster de crédits en recettes et en dépenses sur l'exercice 2019.

La Décision modificative n°2 présentée a pour objet de réajuster les crédits suivants :

Section d'investissement :

En dépenses, il s'agit :

- de transférer 180 000 € de crédits du compte 2031 (étude) au compte 2315 (travaux) pour la direction de la voirie,

- de transférer 90 000 € de crédits du compte 2031 (étude) au compte 2313 (travaux) pour la direction du Bâtiment,

- d'inscrire 12 500 € de crédits au titre de consignation pour des expertises,

En recettes, il s'agit :

- d'inscrire le montant notifié d'amendes de police soit 141 456 €. Nous avons inscrit 210 000 € au Budget primitif, il convient donc de retirer 68 544 €.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Enfin, il convient de rectifier une erreur matérielle de chapitre en dépenses et en recettes d'ordre d'un montant de 132 500 €. Les crédits inscrits au chapitre 040 sont ré-imputés au chapitre 041.

L'équilibre général du budget est assuré par :

- l'augmentation de l'inscription d'emprunt de 81 044 € pour être porté au total à 2 739 290.58 € au titre de l'année 2019 (7 347 200 € - 4 688 953.42 € + 81 044 €).

LE MAIRE : Merci Monsieur SEYNAVE. Monsieur le rapporteur de la commission des travaux.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire. J'ai interrogé Monsieur SEYNAVE sur l'année concernée du montant des amendes de police et sur le type d'amendes dont il s'agit. Il s'agit de l'année 2018, le montant est donc définitif. Les amendes concernées sont entre-autres les stationnements dangereux, mais cela n'inclut pas les infractions au stationnement payant qui font maintenant l'objet des forfaits post-stationnement. Réserve de voix de Madame MICHAUD et Madame MAGNIER
Unanimité du reste de la commission des Travaux.

LE MAIRE : Merci Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Suite aux demandes de Madame LABATUT et Monsieur GUÉRIN, Monsieur SEYNAVE a apporté des précisions sur l'origine des montants mentionnés pour l'équilibre général du budget, puis a précisé que les recettes d'amendes de police sont des montants communiqués par l'Etat et qu'ils sont inscrits en budget Investissement de la ville et leur baisse peut donc être compensée par l'emprunt.

Unanimité de la commission des Finances.

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2019 approuvant la décision modificative n°1 de l'exercice 2019,

CONSIDERANT l'annexe ci-après explicitant les éléments de la décision modificative n°2 de l'exercice 2019,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge des Finances, des Affaires juridiques, des achats et du développement économique,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget de la Ville pour l'exercice 2019 telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

65 : DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIVE A L'ASSERVISSEMENT DES PORTES D'ENCLONNEMENT DES DEUX CAGES D'ESCALIER A L'EQUIPEMENT D'ALARME INCENDIE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA FOUILLEUSE

D. RENAUDIN : Merci Monsieur le Maire. La Municipalité a décidé d'entreprendre des travaux d'asservissement des portes d'enclonement existantes des deux cages d'escalier à l'équipement d'alarme incendie de type 4 de l'école élémentaire de la Fouilleuse. Ces travaux permettront de faciliter les déplacements des personnes entre le premier étage et le rez-de-chaussée. Actuellement, il faut les maintenir manuellement ouvertes pour permettre le passage.

Ces travaux tiendront compte des besoins d'exploitation, de la réglementation en vigueur et des prescriptions éventuelles de la Commission de sécurité.

L'école constituant un établissement recevant du public, ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux. Il vous est demandé d'autoriser le Maire ou moi-même à déposer la demande d'autorisation de travaux relative à ce projet.

Quand il y a un incendie, les cages d'escaliers sont enclonées. Pour que cela fonctionne bien, il faut que les élèves puissent partir dans un endroit protégé. Si on maintient des portes coupe-feu ouvertes, quand vous devez vous enfuir, vous êtes asphyxié. Il y a des endroits où des cales maintiennent ces portes ouvertes, ce qui ne passe pas en commission. Nous avons déjà fait l'effort dans de nombreuses écoles d'asservir un système électromagnétique qui va maintenir les portes ouvertes, et en cas d'incendie ces aimants sont libérés et les portes se ferment.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

LE MAIRE : Merci Monsieur RENAUDIN. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Travaux.**

LE MAIRE : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité merci.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une demande d'autorisation de travaux pour réaliser l'asservissement des portes d'encloisonnement existantes des deux cages d'escalier à l'équipement d'alarme incendie de l'école élémentaire de la Fouilleuse,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge du Patrimoine communal, de la sécurité et de l'hygiène,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à déposer une demande d'autorisation de travaux relative à l'asservissement des portes d'encloisonnement existantes des deux cages d'escalier à l'équipement d'alarme incendie de l'école élémentaire de la Fouilleuse, située 1, avenue de la Fouilleuse.

66 : DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DU LOCAL PAROISSIAL SITUE 31, RUE ROYALE

D. RENAUDIN : Le local paroissial constituant un établissement recevant du public, ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux, et un dossier qui part à la Préfecture pour prévenir les commissions de sécurité. Quand on parle d'accessibilité 4 types de personnes sont pris en compte : les malvoyants, les malentendants, les troubles cognitifs et les personnes à mobilité réduite.

Cette dérogation concerne les personnes en fauteuil roulant car :

- la pente de la voie publique est supérieure à 6%,
- la largeur du trottoir est insuffisante pour l'installation d'une rampe amovible,
- il est impossible techniquement et architecturalement d'installer un élévateur pour personne à mobilité réduite.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire, à déposer une demande d'autorisation de travaux relative à ce projet.

LE MAIRE : Merci Monsieur RENAUDIN. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire. J'ai demandé quelle est la nature des travaux qui allaient être réalisés et Madame MICHAUD a demandé si il est envisageable de poser une main courante pour permettre de franchir la pente. Madame RENAUDIN nous a indiqué qu'elle nous donnera la liste précise des travaux au Conseil municipal.
Unanimité de la commission des Travaux.

LE MAIRE : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur BRUNSCHVIGG a demandé s'il n'y a pas également d'autres lieux et bâtiments de la ville où il y a ce besoin d'accessibilité et quelles sont les raisons qui font que c'est d'abord ce bâtiment qui est mis en accessibilité.

Le Maire a précisé que ces travaux se font sur la base d'un plan pluri-annuel pour l'accessibilité des bâtiments et lieux publics voté depuis plusieurs années et que les travaux se font de manière séquentielle sur la base de ce programme.

Monsieur BRUNSCHVIGG a demandé la communication de la délibération d'origine et souhaiterait savoir les montants dépensés et les lieux rendus accessibles.

Madame LABATUT a demandé communication du nombre total de lieux publics et bâtiments municipaux.

Le Maire a précisé que ces informations leur seront communiquées.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

S'en est suivie une discussion sur l'accessibilité de la gare de Saint-Cloud par le haut (panne de l'escalator, absence d'ascenseur).

Le Maire ayant indiqué avoir obtenu un accord de principe de la région pour créer un ascenseur, mais que de tels travaux ne pourraient avoir lieu qu'une fois la Gare de Saint-Cloud réhabilitée par la SNCF, ce qui est en cours de discussion. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Madame LABATUT.

M.LABATUT : Avez-vous le nombre total de lieux publics et bâtiments municipaux.

S.GAILLARD : Effectivement, notre volonté s'est concentrée d'abord sur les petits travaux, en finissant le travail de l'accessibilité sur les bâtiments communaux où il a été commencé. Ensuite, dans les 3 prochaines années à venir, on travaillera sur d'avantages d'infrastructures qui reçoivent du public. Pour vous donner une idée sur ce qui a déjà été fait au gymnase des Tourneroches avec des dépenses calculées à 2 430€: l'adaptation des circulations intérieur et extérieur, modification des sanitaires, mise en œuvre de la signalétique. Pour ce qui reste à faire : la main courante des escaliers intérieur et extérieur, bandes d'éveil à la vigilance à refaire... Ce sont des petites choses par rapport ce qui a été fait. Sur les tennis des Tournerolles avec des dépenses calculées à 3 654€, ce qui a été prévue pour 2017 a été réalisé en 2018.

Il y a plusieurs bâtiments qui ont été mis en accessibilité même s'il reste des choses à faire qui sont relativement minimes.

M.LABATUT : Quelle part représente la partie des bâtiments communaux terminés ?

S.GAILLARD : Nous souhaitons avoir les 3 Pierrots et au moins une école élémentaire en accessibilité. Tout cela a été échelonné pour faire en sorte que tout ne soit pas accessible en ce laps de temps imposé et trop court. Mais concernant la prochaine échéance et les 3 prochaines années qui arrivent au moins des écoles élémentaires, au moins des centres culturels ouverts, c'est le cas des 3 pierrots, de l'Ecla, du Carré, et de l'école élémentaire Fouilleuse. On vous communiquera le plan détaillé des échéanciers.

D.RENAUDIN : C'est beaucoup de travail administratif que nous reprenons car cette mise en accessibilité était déjà faite mais il y a une dérogation dont je vous parlais, le dossier n'était pas bouclé.

LE MAIRE : Vous l'avez déjà car nous avons délibéré en 2015 sur ce sujet, avec des travaux de 2 millions d'euros pour la mise en accessibilité intégrale de la mairie par exemple. Pas d'autre question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une demande d'autorisation de travaux pour la mise en accessibilité aux personnes handicapées du local paroissial,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge du Patrimoine communal, de la sécurité et de l'hygiène,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à déposer une demande d'autorisation de travaux relative à la mise en accessibilité aux personnes handicapées du local paroissial situé 31, rue Royale.

67: TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARTIE HAUTE DE L'AVENUE EUGENIE

A.AZMI : La délibération du 22 novembre 2018, approuvant les termes du protocole transactionnel, celle du 20 décembre 2018 décidant de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le domaine public communal ; cela entraînant une enquête publique qui s'est déroulée du 11 au 26 juin 2019 avec peu de participants. Le commissaire a donné, le 25 juillet 2019, un avis favorable au transfert de la partie haute de l'avenue Eugénie parcelle AH 293 dans le domaine communal de la ville de Saint-Cloud. Nous devons acter ce transfert et autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à procéder à la transmission d'une copie du dossier au service du cadastre pour mise à jour et à la modification du tableau de classement de la voirie communale.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

LE MAIRE : Merci Monsieur AZMI. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame MICHAUD et Madame MAGNIER ont demandé si le stationnement sera payant dans cette rue et si des plantations sont prévues. Il leur a été répondu que oui le stationnement sera payant, et il concerne une dizaine de places. Concernant les plantations, ce n'est pas encore décidé. **Unanimité de la commission des Travaux.**

LE MAIRE : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur GUÉRIN a demandé si la ville devait racheter la parcelle pour qu'elle passe du domaine privé au domaine communal. Le Maire a répondu qu'il s'agit d'un simple transfert dans le domaine communal, sans achat. Madame LABATUT a demandé si les personnes à qui cette parcelle appartient ne seront pas lésés. Le Maire a répondu par la négative. S'en est suivie une discussion sur les voies privées encore existantes à Saint-Cloud. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 318-3 et R.318-10,

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L. 141-4 et suivants,

VU la délibération n° 2018-106 du 22 novembre 2018, approuvant les termes du protocole transactionnel relatif au statut de l'avenue Eugénie, parcelle cadastrée AH 293,

VU la délibération n° 2018-129 du 20 décembre 2018, décidant de recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le domaine public communal de l'avenue Eugénie, parcelle cadastrée AH 293,

VU l'arrêté municipal n° 2019-135 du 10 mai 2019, portant sur la désignation d'un commissaire enquêteur et sur l'ouverture d'une enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public de l'avenue Eugénie, parcelle cadastrée AH 293,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 au 26 juin 2019, soit pendant 16 jours consécutifs, selon les modalités prévues par les articles R. 141-4 et suivants du Code de la voirie routière,

VU les conclusions et l'avis favorable du Commissaire enquêteur en date du 25 juillet 2019,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,

ENTENDU l'avis du Rapporteur de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **ACTE** le transfert de la partie haute de l'avenue Eugénie, parcelle cadastrée AH 293, dans le domaine public communal.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à procéder à la transmission d'une copie du dossier au service du cadastre pour mise à jour et à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

68 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIRIE ET EN OUVRAGE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD – CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT

D.LEBRUN : Le service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage a été confié en gestion déléguée à la société INDIGO par un contrat de délégation de service public pour une durée d'exploitation de 12 ans à compter du 1^{er} mars 2010, arrivant à terme le 28 février 2022. Nous nous y prenons tôt car nous allons construire le parking des Avelines d'environ 170 places, que nous avons voulu intégrer dans la future DSP. Dès que le maître d'œuvre commencera à travailler sur les avant-projets, les futurs exploitants seront associés à cette mise en œuvre. Une première consultation a été lancée fin juillet 2018 et une seule offre avait été reçue : celle d'INDIGO PARKS. À l'issue de l'analyse de cette unique offre, le Conseil municipal a décidé de renoncer à poursuivre la procédure au motif d'intérêt général suivant : insuffisance de concurrence (délibération du 20 décembre 2018). Une deuxième consultation a été lancée le 31 janvier 2019, avec un cahier des charges modifié sur certains points : la durée du contrat qui est passée à 20 ans, le contrôle quotidien sur les zones rouges et au moins 2 fois par semaine pour les zones vertes, puis l'ouverture de l'amodiation pour 34 places environ. À l'issue du délai de remise des offres, soit le 9 mai 2019, trois offres avaient été reçues dans les délais. La commission de délégation de service public, réunie le 12 juin 2019, a invité monsieur le Maire à engager les négociations avec les trois candidats.

Ce processus a été très long, fait avec un AMO et avec l'implication des services : juridique, finances et techniques. À partir des critères qui avaient été fixés à savoir qualité et dynamisme commercial, qualité technique et d'installation et le critère de l'offre financière, nous avons reçu les candidats à deux reprises.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Notre choix s'est arrêté sur INDIGO INFRA. La convention prend effet à compter de sa notification, s'agissant de la mission d'assistance du Concessionnaire à la définition et au suivi de la construction du parking de l'îlot des Avelines. Sa prise d'effet est fixée aux dates suivantes pour les missions suivantes :

-Les travaux d'armement du parking (habillement et équipement de la coque brute) dès réception de l'ouvrage par le CONCEDANT à partir du 2^{ème} semestre 2021,

-La gestion et l'exploitation du stationnement des parkings M. Bonaparte et Huet à compter du 1^{er} mars 2022,
-La gestion et l'exploitation du stationnement payant en ouvrage dans le parc de l'îlot des Avelines et du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} mars 2022.

La convention est conclue pour une durée de 20 ans à partir du 1^{er} mars 2022 et arrivera donc à échéance le 28 février 2042.

Il est demandé au Conseil de valider le choix de la société INDIGO INFRA en tant que concessionnaire du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage de la Ville, d'approuver les termes du contrat et en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire, et sa durée de 20 ans à compter du 1^{er} mars 2022, et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat et tout acte y afférent avec la société INDIGO INFRA.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, j'ai souhaité savoir ce que le contrat prévoit concernant le parking Carnot, qui pourrait disparaître au moment de la réhabilitation des quais de Seine.

Il m'a été répondu que ce cas est effectivement prévu dans le contrat et le délégataire ne percevra aucune rémunération en cas de fermeture de ce parking pendant le contrat. Madame RECHAIN s'est interrogée sur la différence entre Indigo Parks et Infra. Il lui a été répondu que ce changement correspond à un changement de dénomination sociale, il s'agit toujours du même groupe.

Madame MAGNIER a souhaité savoir si Vinci est toujours actionnaire de cette structure. Il lui a été répondu que ce n'est plus le cas. Madame RENAUDIN a demandé si un éventuel remplacement du parking Carnot serait inclus dans ce contrat.

La réponse est non, dans l'hypothèse où un nouveau parking serait créé pour remplacer le parking Carnot, celui-ci ferait l'objet d'un autre marché.

Madame MAGNIER a posé une question au sujet du personnel listé page 50 et fait remarquer que le document est illisible.

Il s'agit de la liste du personnel actuel qui intervient en cas de problème, une version plus lisible lui sera transmise.

Madame MAGNIER s'interroge sur le tableau de la page 14/46 qui mentionne que l'offre Indigo ne prévoit pas de présence humaine au parking des Avelines et un temps d'intervention de 2h. Il s'agit de l'une des propositions d'Indigo pendant la procédure du marché, une version corrigée suite à la négociation se trouve page 13/26 et prévoit quelqu'un sur place les jours de marchés et le matin les jours ouvrés et une intervention dans les 15 minutes.

Réserve de voix de Madame MICHAUD et Madame MAGNIER. **Unanimité de la commission des Travaux.**

LE MAIRE : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT a demandé à combien serait estimées les recettes supplémentaires pour la ville par rapport au contrat actuel.

Monsieur LEBRUN a précisé que le montant serait d'environ 400.000 €.

Madame LABATUT a demandé si les entreprises Indigo, Indigo Park et Indigo Infra sont les mêmes entités. Monsieur LEBRUN a précisé qu'il ignore s'il s'agit d'un changement de raison sociale mais dans tous les cas ses interlocuteurs restent les mêmes au sein de la société et il y a le même directeur. Donc il pense qu'il s'agit de la même société. Ce qu'il a confirmé ce soir.

Madame LABATUT a noté que la Ville n'était pas satisfaite jusqu'alors de la prestation rendue par Indigo mais pourtant elle a choisi de reprendre le même prestataire



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Monsieur LEBRUN a précisé que le choix s'est fait sur la base des différents critères mis dans l'appel d'offres et notamment que le critère financier a été déterminant, puisqu'il y a eu un fort effort de fait par Indigo. En outre, Indigo a pris des engagements plus importants que ceux pris dans les précédents contrats, et qu'il sera possible de sanctionner la société en cas de défaillance. Par ailleurs, l'exécution du contrat en cours se passe mieux depuis qu'il y a eu un changement de l'équipe gestionnaire.

Madame LABATUT a demandé s'il est d'usage que le délégataire aide à la maîtrise d'ouvrage pour la construction du parking des Avelines.

Le Maire a répondu que la maîtrise d'ouvrage appartient à la Ville et que le délégataire ne fournira qu'une assistance sur le parking, ce qui était une volonté affichée dans l'appel d'offres.

Monsieur LEBRUN a rappelé qu'il est préférable que le futur gestionnaire du parking s'implique dès les travaux et le projet d'aménagement puisque c'est lui qui gèrera ensuite le parking.

Monsieur CAZENEUVE a demandé des précisions sur les modalités de recalcul des droits.

Monsieur LEBRUN a précisé que ces modalités seront revues tous les 3 ans par tiers uniquement, pour ainsi limiter les augmentations.

S'en est suivie une question d'ordre général de Monsieur GUÉRIN sur l'opportunité de faire un changement de zonage de la Ville pour les forfaits résidents, pour qu'il n'y ait plus qu'une seule et unique zone. Cette question a donné lieu à un débat, que je qualifierais d'assez vif, entre certains membres de la commission.

En conclusion, Monsieur LEBRUN a rappelé que la ville ne souhaite pas ce changement qui ne serait pas pertinent tant pour des raisons écologiques, qu'un risque d'augmentation de la circulation entre les deux zones de Saint-Cloud. Or, il y a une volonté de limiter les déplacements en voiture intra Saint-Cloud.

Monsieur BRUNSCHVIG a demandé confirmation que les recettes estimées par la ville à 800.000 € seront net des coûts de la masse salariale.

Monsieur LEBRUN a confirmé que oui. Il a redemandé qui avait été présent lors de la commission d'appel d'offres.

Réserve de voix de Mesdames LABATUT, CALGARO et Monsieur GUÉRIN et abstention de Monsieur CAZENEUVE. **Unanimité du reste de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Monsieur GUÉRIN.

L. GUÉRIN : Concernant la question de Madame LABATUT sur les défaillances et l'insatisfaction d'Indigo, qu'est-ce qui nous permet d'avoir confiance maintenant en Indigo ? J'ai compris que le personnel a changé, mais les moyens juridiques existants avant n'ont pas réussi à faire rentrer dans le rang Indigo. Pourquoi on reprend les mêmes alors que vous l'avez dit vous-même la notation entre les 2 candidats étaient proches ?

D.LEBRUN : Nous avons respecté les critères souhaités, l'aspect financier et le fait qu'il connaissait déjà le marché et la ville a fait pencher la balance. Indigo qui voulait garder ce marché a fait des concessions. Nous sommes plus vigilants pour qu'il respecte le cahier des charges, si ce n'est pas le cas nous enverrons des pénalités, et s'il faut que quelqu'un de la mairie suive cela de plus près nous le ferons, mais il faudra sûrement créer un nouveau poste. Même si nous avons eu beaucoup de reproches à faire, la situation n'était pas plus catastrophique chez nous qu'ailleurs. Dans l'hypothèse où ça ne marcherait pas, nous dénoncerions le contrat.

M.LABATUT : Dans le prolongement de ce qui a été dit, on peut se questionner sur la nécessité de renouveler maintenant, tant qu'il reste 1/3 du contrat. Votre souhait d'intégrer le futur parking des Avelines est légitime, mais pourquoi ne pas seulement faire un additif au contrat actuel ? Puisque la 1^{ère} étape de collaboration notamment la mission d'assistance et de suivi de la construction du parking tient dans ce délai et sera fait d'ici la fin du contrat actuel et les 2 autres peuvent être commencés également sur ce contrat. Nous sommes sensibles à l'avantage financier, mais compte-tenu de ce qui a été rappelé par Monsieur GUÉRIN, quelles garanties avons-nous d'obtenir le résultat attendu ?

D.LEBRUN : Je ne vais pas répondre une seconde fois à une partie de la question. On a voulu que celui qui va exploiter les Avelines soit à terme celui qui va exploiter le stationnement.

M.LABATUT : J'ai compris que pour la mission d'assistance à la définition et suivi de construction il faut un spécialiste, et qu'Indigo est spécialiste en la matière, en revanche, pour la gestion et l'exploitation du parking on peut avoir un autre prestataire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

D.LEBRUN : Ce n'est pas notre choix. On a le ticket de 3,9M d'€ que l'on va toucher et qui n'est pas négligeable.

M.LABATUT : Vous avez dit qu'il y a des possibilités de sortir du contrat, quelles sont les conditions ? Le contrat est de 12 ans et vous voulez le renouveler pour 20 ans, y a-t-il des références dans les Hauts-de-Seine ? On n'a pas d'informations sur ce que font les villes autour ?

D.LEBRUN : Tout est dans les documents. Sûrement, c'est économiquement le 1^{er} appel d'offres de 12 ans qui n'a pas marché. Ils ont constaté que ce que l'on demandait en 12 ans ce n'était pas possible. C'est pour cela qu'on est passé à 20 ans. Notre cas n'étant pas le même que les autres villes nous n'avons pas fait de comparaison.

O.BERTHET : Je voulais apporter une précision sur l'insatisfaction qu'on avait à l'époque sur Indigo, il ne faut pas oublier qu'il y a eu la mise en place des FPS, les villes et les concessionnaires découvraient cela, ça été difficile autant pour eux que pour nous. Au contraire, je crois qu'on s'en est bien sorti de ce côté-là, et qu'aujourd'hui on a simplement une gestion des forfaits pos-stationnement des RAPO très optimum par rapport à d'autres villes comme Boulogne qui a du mal à mettre cela en place. Cela fonctionne bien, on a de moins en moins de RAPO et contestations.

LE MAIRE : Merci. Monsieur CAZENEUVE.

P. CAZENEUVE : Pas de question c'est pour préciser mon abstention de lundi, comme nous n'avons pas la chance d'être en appel d'offres il nous faut plus de temps pour lire des contrats qui sont longs. Nous n'avons pas d'autre choix que de vous faire confiance pour la décision, mais pour le coup c'était très bien détaillé donc nous voterons favorablement.

LE MAIRE : Merci, Monsieur GUÉRIN.

L. GUÉRIN : Nous nous opposerons à cela, pas tellement sur le choix d'Indigo sur lequel nous avons les doutes que nous avons évoqués, mais pour la chance manquée à notre sens de revoir dans son ensemble le stationnement avec double zonage, le forfait post-stationnement qui en regardant ce qui se fait dans la région varie, il y a pire comme Paris, mais il a mieux aussi. Pour cela on votera contre.

D.LEBRUN : Qu'est-ce que vous appelez mieux ? Montants moins importants ?

L. GUÉRIN : C'est un peu comme l'estimation des prestations des différents bénéficiaires des délégations, c'est subjectif. En l'occurrence, l'application du post-stationnement en double zonage pose des difficultés qui nous ont été rapportées par des Clodoaldiens qui s'en plaignent notamment parce que ça tend à cloisonner la ville en 2 zones. Nous ne sommes pas d'accord sur le sujet des déplacements vers les transports en commun, notre difficulté à nous c'est qu'il nous semble que c'est à l'opposé de ; par exemple du Centre Village qui a du mal à se développer commercialement, et qu'il n'est pas si mauvais de permettre aux gens de se déplacer pour faire leur courses sans avoir de difficultés.

D.LEBRUN : C'est de la zone rouge au Centre Village. C'est vrai que c'est un sujet qui revient périodiquement.

L. GUÉRIN : Non c'est assez constant en ce qui nous concerne, mais on ne va pas se cacher derrière la période électorale à chaque fois.

LE MAIRE : Monsieur BRUNSCHVICG qui vient d'arriver.

X. BRUNSCHVICG : Mes excuses encore une fois. Nous voterons pour cette délibération, mais il est vrai que dans une perspective de promotion des mobilités douces dans le sens que les gens évitent de prendre leur voiture pour faire 3km, le fait d'avoir des zonages est complètement dans cette perspective. Quant à l'appel d'offres, le fait que ce soit une délégation de service public sur 20 ans, alors qu'il y a des investissements



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

lourds à porter ça ne me paraît pas illogique, car dans chaque DSP la durée est corrélée au montant des investissements.

LE MAIRE : Merci. Un grand merci à Monsieur LEBRUN et aux services qui ont énormément travaillé. Une délégation de service public c'est par principe dans le droit français quelque chose de très lourd, mais d'autant plus quand il s'agit d'un sujet complexe comme le stationnement. Je ne siège pas à la commission d'appel d'offres et je pense qu'il y avait un représentant qui y siégeait pour le groupe Saint-Cloud c'est vous, donc je suis étonné par votre questionnement parce que vous nous incitez à ne pas respecter les règles. Il y a un candidat qui est 1^{er} et un second avec un écart assez significatif, et vous nous dites « on n'est pas content du 1^{er} on aurait dû prendre le 2^{ème}. Je ne sais pas ce qu'il se serait passé en Conseil si nous avions présenté cela ainsi sans respecter les règles très strictes de l'appel d'offres. Nous avons donc respecté les critères et Indigo était en tête. Sans refaire le débat, il y a un principe dans le droit constitutionnel français qui est celui de l'égalité de traitement face à la loi quelque soient ses origines, ses appartenances... Il a fallu mettre en place un système dérogatoire face à ce principe pour accepter le principe du tarif résident. Au début le tarif résident ne marchait pas au nom du respect de l'égalité du traitement du citoyen face à la loi. Le tarif résident a été accepté par la loi au motif qu'il fallait trouver une solution à des résidents qui avaient un domicile dans lequel ils n'avaient pas de solution de stationnement de leur propre véhicule. Des immeubles qui ont été construits entre deux guerres qui n'ont pas de parking sous terrain, ou des pavillons qui ne disposaient pas de place de stationnement, et c'est à cette condition-là que le droit français a accepté cette dérogation. Vous comprenez bien que celle-ci ne peut se concevoir qu'à proximité du domicile. Or, vous nous demandez de mettre en place ce dispositif dans toute la ville. Ce qui serait incohérent. Au départ, on nous avait fortement conseillé de mettre 10 zones de stationnement en place. On s'est bien rendu compte qu'à vouloir trop respecter le texte dans son esprit et sa lettre rendait la chose assez complexe et nous avons simplifié la chose en 2 zones : au-dessus et en dessous de la voie ferrée. Je ne suis pas sûr qu'avec ces deux zones on soit bien dans l'état d'esprit du texte de la dérogation. C'est pour cela qu'il y a le tarif résident. Ce n'est pas pour faire plaisir ou embêter qui que ce soit. C'est parce que cette notion, qui est le principe même dans notre République, de traitement de l'égalité face à la loi, a eu une dérogation pour mettre en place le tarif résident. Ce n'est pas une spécificité Clodoaldienne.

L. GUÉRIN : Il ne s'agit pas d'un non-respect de la loi. En la matière, il y a des critères d'expression de la qualité, on sait très bien comment ça peut se terminer de façon légale. À l'évidence la campagne approche et cela crispe un peu les réponses.

LE MAIRE : Pas du tout, il y a une DSP, il y a un classement et donc on a retenu le 1^{er}, ce qui a l'air de vous étonner, probablement que vous auriez une autre expertise si vous étiez aux responsabilités, ce qui à ce moment-là, m'inquiéterait. Je mets aux voix : Qui vote contre ? 3 votes contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions.
Unanimité du reste du Conseil.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles

L1411-1 à L1411-9, L2121-29, L2131-2,

VU la délibération du Conseil Municipal 2019-2 en date du 31 janvier 2019 approuvant le principe du recours à la concession de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage,

VU les avis d'appel public à la concurrence publiés le 8 mars 2019 au Bulletin Officiel des Marchés Publics, le 11 mars 2019 au Journal Officiel de l'Union Européenne et le 15 mars 2019 au Moniteur des Travaux Publics,

VU l'avis de la commission de délégation de service public en vue d'engager les négociations avec les candidats en date du 12 juin 2019,

VU le rapport du Maire et le contrat de délégation de service public adressés aux membres du Conseil municipal le 13 septembre 2019,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'économie générale du contrat et les motifs du choix de la société retenue,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la procédure monsieur le Maire souhaite attribuer le contrat à la société INDIGO INFRA,

CONSIDÉRANT que le résultat d'exploitation attendu sur 20 ans par le délégataire s'élève à 4 245 153 € TTC,

CONSIDÉRANT que :

les montants annuels de la redevance pour frais de contrôle et de la redevance fixe sont respectivement fixés à 340 930 € TTC et 132 000 € TTC, montants indexés dans les conditions du contrat.

Les seuils de redevance variables calculés sur le chiffre d'affaire de la voirie sont fixés à 50% de 1 200 000 € TTC à 1 600 000 € TTC et à 80% à compter d'1 600 000 € TTC.

CONSIDÉRANT que la concession prend effet dans les conditions suivantes :

La mission d'assistance du Concessionnaire à la définition et au suivi de la construction du parking de l'îlot des Avelines prend effet dès la notification de la convention

Les travaux d'armement du parking : dès réception de l'ouvrage par le CONCEDANT à partir du 2^{ème} semestre 2021.

La gestion et l'exploitation du stationnement des parkings M. Bonaparte et Huet à compter du 1^{er} mars 2022 ;

La gestion et l'exploitation du stationnement payant en ouvrage dans le parc de l'îlot des Avelines et du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} mars 2022;



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

La durée de la concession est conclue pour une durée de 20 ans à partir du 1^{er} mars 2022, et arrivera donc à échéance le au 28 février 2042.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au maire en charge de l'Espace publics, de la Voirie et des Transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : VALIDE le choix de la société INDIGO INFRA, société à directoire et conseil de surveillance, identifiée sous le numéro SIRET 642 020 887 00419, dont le siège social est situé Tour Voltaire, 1 place des degrés, 92800 PARIS LA DEFENSE CEDEX, représentée par son Directeur régional, Monsieur Vincent MILLER, en tant que concessionnaire du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage de la Ville de Saint-Cloud.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes du contrat et en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire, et sa durée de 20 ans à compter du 1^{er} mars 2022, à laquelle s'ajoute une période transitoire débutant dès la notification.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat et tout acte y afférent avec la société INDIGO INFRA.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.

69 : ADHESION DE LA COMMUNE DE LINAS (ESSONNE) AU SIGEIF AU TITRE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ

D.LEBRUN : Linas qui appartenait au syndicat intercommunal de Montlhéry pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz a demandé à adhérer au SIGEIF. La règle est qu'à chaque fois qu'une nouvelle commune veut adhérer à un syndicat, toutes les villes qui en font partie doivent donner leur accord de principe. Donc il vous est demandé de donner votre accord de principe à l'adhésion de la commune de Linas au SIGEIF pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

LE MAIRE : Merci Monsieur LEBRUN. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame MAGNIER souhaite savoir en quoi nous sommes concernés par cette question. Nous devons délibérer car la ville est membre du SIGEIF, et que tous les membres du syndicat intercommunal doivent se prononcer sur l'adhésion d'un nouveau membre.
Unanimité de la commission des Travaux.

LE MAIRE : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT a demandé si les tarifs pouvaient être réduits à raison de l'entrée de nouvelles communes. Le Maire a répondu qu'il n'y a pas d'économie d'échelle spécifique sur ce point. Monsieur CAZENEUVE a demandé le nombre de villes concernées. Le Maire et Monsieur JACQUET ont précisé qu'il y aurait 185 villes. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-18,

VU la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du SIGEIF depuis le 1^{er} janvier 1995 pour une période de trente ans,

VU l'arrêté inter préfectoral du 8 décembre 2014 approuvant les statuts du Syndicat et notamment l'article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

VU la délibération n° 19-21 du 1^{er} juillet 2019 du Comité d'administration du SIGEIF autorisant l'adhésion de la commune de Linas,

CONSIDERANT que le Syndicat intercommunal de la région de Montlhéry entend restituer la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz à la commune de Linas,

CONSIDERANT la nécessité du regroupement intercommunal des Communes du régime urbain pour assurer le service public de la distribution de gaz et l'intérêt pour la commune de Linas d'adhérer au SIGEIF,

ENTENDU l'exposé du Premier Maire adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'adhésion de la commune de Linas au SIGEIF pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

70 : RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCA)

S. GAILLARD: Toutes les communes de plus de 5 000 habitants doivent disposer d'une Commission communale pour l'accessibilité (CCA). Elle a pour objectif parmi ses missions, de dresser régulièrement le constat de l'état d'accessibilité du territoire tant sur le plan du bâti, du logement, que de l'espace public ou des transports et de proposer des projets d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant. Cette commission est également chargée de suivre l'évolution des dépôts d'Ad'Ap des établissements recevant du public (ERP) du territoire de la commune. Le jeudi 20 juin dernier, le rapport dressant l'inventaire des actions réalisées durant l'année 2018 a été présenté à la CCA. Je remercie les élus qui ont été présents à cette commission. Ce rapport, validé par la commission et annexé à cette délibération, doit être porté à la connaissance du Conseil municipal avant transmission au Préfet du département des Hauts-de-Seine. Il est donc proposé au Conseil municipal d'en prendre acte.

LE MAIRE : Merci Monsieur GAILLARD. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame MAGNIER a souhaité savoir combien de personnes ont un badge PMR sur la ville. Monsieur LEBRUN ne dispose pas de ce chiffre. Comme l'année 2018 est celle du début des travaux des Tennis couverts des Coteaux et que ce projet ne figure par conséquent pas encore dans le rapport, je demande quels sont les aménagements d'accessibilité qui ont été faits sur ce bâtiment.

Madame RENAUDIN a précisé que ce bâtiment dispose d'une place PMR, l'ensemble des locaux sont à niveau et accessibles aux fauteuils. **La commission prend acte de la délibération.**

LE MAIRE : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire. **La commission prend acte de la délibération.**

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité merci.**

PREND ACTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2143-3, modifié par la loi n° 2015-988 du 5 août 2015,

VU la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, adoptée le 11 février 2005,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2007-70 du 30 juin 2007 créant la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH),

VU la délibération du Conseil municipal n° 2015-98 du 19 novembre 2015, faisant évoluer la C.C.A.P.H. en Commission communale pour l'accessibilité (CCA) et déterminant le nombre de ses membres,

VU l'arrêté municipal n° 2017-259 nommant les membres de la CCA,

ENTENDU l'exposé du Conseiller délégué à la Politique du handicap,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation du rapport d'accessibilité 2018 de la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

71 : DESAFFECTATION PARTIELLE DE L'ECOLE PASTEUR

B. PINAULT: Les travaux de réhabilitation du marché des Avelines sont incompatibles avec le fonctionnement du jardin d'enfants associatif accueillant 20 enfants de plus de 20 mois, qui se trouve à proximité des travaux. Afin de poursuivre l'accueil de ces enfants, ce jardin d'éveil sera installé dans une partie des locaux de l'école maternelle Pasteur. Deux salles pouvant être à usage de classe, une partie des toilettes et du hall, ainsi qu'une partie de la cour. Cette configuration est une opportunité de mettre en place des projets passerelles, en partenariat entre l'école, l'accueil de loisirs et le jardin d'éveil mais également, à proximité, l'école Allemande Internationale de Paris et l'école Montessori bilingue. Elle permet aux professionnelles du jardin d'éveil d'insuffler une nouvelle dynamique au projet pédagogique de l'établissement. Ce projet a été présenté aux représentants de parents d'élèves de l'école Pasteur, puis à l'ensemble des familles les 5 et 19 juin 2019. Cette concertation a permis de réfléchir conjointement à des aménagements mis en place par la Ville dès la rentrée 2019 : dotation de chaque classe de l'école



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

maternelle Pasteur d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles ; renforcement de la direction de l'accueil de loisirs en affectant une personne formée au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports et installation d'un préau couvert dans la cour de l'école. Aux termes de la circulaire ministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, il nous appartient, compte tenu des besoins du service public des écoles, de prendre les décisions de désaffectation des terrains dont la commune est propriétaire, et de décider la désaffectation partielle de son usage scolaire, des locaux susmentionnés. Cette désaffectation a nécessité également l'approbation du Préfet que nous avons reçue aujourd'hui.

LE MAIRE : Merci Madame PINAULDT. Monsieur le rapporteur de la commission des Travaux.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame MAGNIER a demandé à avoir accès au compte-rendu du dernier Conseil d'école pour prendre connaissance de l'avis des parents. Cette demande a été transmise à Madame PINAULDT. Madame GUÉZENEC s'est fait confirmer que les parents dont les enfants sont dans la crèche ont été consultés.

Réserve de voix de Madame MICHAUD et Madame MAGNIER
Unanimité du reste de la commission des travaux.

LE MAIRE : Merci. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire. Monsieur CAZENEUVE a demandé pourquoi 2 salles étaient inutilisées.

Madame PINAULDT a précisé qu'une de ces salles correspond à une classe qui a été fermée cette année et l'autre était une petite bibliothèque.

Monsieur CAZENEUVE a demandé quelle est la durée d'accueil de ce jardin d'éveil. Le Maire a précisé que ce sera pérenne.

Madame PINAULDT a ensuite confirmé à Madame CALGARO que ne sont accueillis que des enfants de plus de 20 mois dans ce jardin d'éveil et à Madame LABATUT qu'il y a eu 2 fermetures de classes de maternelle en 2019 sur la ville de Saint-Cloud.

Unanimité de la commission des Finances.

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame CALGARO.

E. CALGARO : En superficie et en nombre d'enfants ce sera identique ou bien ils vont perdre au point de vue surface et nombre d'enfants inscrits ?

B. PINAULDT: Ils vont même gagner au point de vue surface, les locaux sont beaucoup plus vastes.

LE MAIRE : Merci, Monsieur CAZENEUVE.

P. CAZENEUVE : On vote sur la désaffectation, j'ai vu le plan de la nouvelle cour qui va être réhabilitée, j'imagine qu'une classe et qu'une bibliothèque de primaire ce n'est pas forcément la même disposition que pour une classe de maternelle. Ya-t-il des travaux de prévu ? Si oui, quel est le montant des travaux prévus ? J'imagine qu'il y a aura une délibération pour voter le montant des travaux ?

LE MAIRE : Il y a des travaux de prévu qui vont se faire hors période scolaire, en octobre et en décembre pour une intégration après les vacances de Noël. Il n'y a pas besoin de délibération sur le sujet c'est dans le budget de fonctionnement de la ville, mais ce ne sont pas des travaux énormes car on est dans un univers d'enfants assez proche. Madame MICHAUD.

S. MICHAUD : Sur le plan il est mentionné un poulailler, il existe toujours ? Que devient-il ?

B. PINAULDT: Ce poulailler va être maintenu car on a un accord avec la ferme du piqueur. Ça fera l'objet d'un projet pédagogique qui sera conjoint entre la crèche et l'ALSH.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

LE MAIRE : Monsieur CAZENEUVE.

P. CAZENEUVE : Il est noté jardin d'enfants associatif. Est-ce que la crèche était gérée par la ville ? Les locaux nous appartenaient initialement ?

B. PINAULDT: Non, mais subventionnée par la ville. Oui pour les locaux.

LE MAIRE : Pas d'autre question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la circulaire ministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,

VU l'avis du Préfet des Hauts-de-Seine,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accueillir 20 enfants de plus de 20 mois du jardin associatif « l'atelier d'éveil la palette enchantée » au sein de l'école maternelle Pasteur pendant la durée des travaux de réhabilitation du marché des Avelines,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : **DECIDE** la désaffectation de son usage scolaire de deux locaux actuellement à usage de salle de classe, d'une partie des toilettes et du hall, ainsi qu'une partie de la cour de l'école maternelle Pasteur indiqués sur le plan ci-joint.

72: PROLONGATION DE LA VALIDITE DES CARTES CINEPHILES ET PASS BAC AUX TROIS PIERROTS

S. de LARMINAT : Les 3 Pierrots ont fermé le 3 juin dernier pour cause de travaux, et ce pour une période d'environ quatre mois. Les abonnés de la carte cinéphile qui est valable 1 an, n'ont pu s'en servir durant la fermeture. L'objectif de cette délibération est de prolonger les bénéficiaires de cette carte pour 3 mois supplémentaires, et la délibération propose également de prolonger la durée de validité des cartes Pass Bac remises aux bacheliers ayant reçu la mention TB en 2018, jusqu'au 31 décembre 2019.

LE MAIRE : Merci de LARMINAT. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération 2007-60 du 30 juin 2007 portant création d'une carte cinéphile aux 3 Pierrots,

Considérant que la période de fermeture des 3 Pierrots pour travaux du 3 juin au 31 octobre 2019, pénalise les spectateurs qui ont acheté une carte cinéphile en cours de validité pendant cette fermeture,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Culture,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DECIDE** de prolonger de trois mois la validité des cartes cinéphiles achetées à partir du 1er juin 2018, soit à échéance de la date de fin de validité de cette carte, soit si cette carte a expiré pendant la durée des travaux, à la date de réouverture du cinéma.

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'accorder cette prolongation sur présentation d'une carte cadeau nominative, remise à l'accueil à partir de la date de reprise de l'activité cinéma aux 3 Pierrots,

ARTICLE 4 : **DECIDE** de prolonger la durée de validité des cartes Pass Bac délivrées aux bacheliers ayant reçu la mention Très bien en 2018, jusqu'au 31 décembre 2019.

73 : FIXATION DES TARIFS A LA BOUTIQUE DU MUSEE DES AVELINES

S. de LARMINAT : Dans le cadre de l'exposition *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud* qui se tiendra au musée des Avelines la semaine prochaine, la ville souhaite élargir l'offre proposée aux visiteurs en concevant des produits dérivés gourmands mettant en valeur l'exposition. Elle a fait appel pour cela à l'entreprise clodoaldienne *Noir, Blanc, Lait*, bénéficiant du Label Saint-Cloud, pour concevoir des chocolats en lien avec l'exposition qui seront vendus à la boutique du musée. L'objet de cette délibération est donc de fixer le prix de vente des chocolats. Il y aura une plaque de chocolat de 12 x 12 cm de côtés floquée d'une reproduction de la photo en couleur de la façade du



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

palais de Saint-Cloud également utilisée sur l'affiche de l'exposition *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud* et des bouchées à la violette au chocolat noir appelée Bouchée de l'Impératrice et créée en tenant compte des goûts de la Cour du Second Empire. Ce sera 4€ pour la bouchée.

LE MAIRE : Merci Madame de LARMINAT. Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Monsieur CAZENEUVE a demandé comment se faisait le choix des chocolatiers.

Madame de LARMINAT a précisé qu'il a été choisi car il fabrique ses chocolats sur la ville de Saint-Cloud et qu'il bénéficie aussi du label de la ville de Saint-Cloud.

Unanimité de la commission des Finances.

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exposition *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud* qui se tiendra au musée des Avelines du 10 octobre 2019 au 23 février 2020, la Ville souhaite élargir l'offre proposée aux visiteurs en concevant des produits dérivés gourmands mettant en valeur l'exposition,

CONSIDERANT que la Ville a fait appel à l'entreprise clodoaldienne *Noir, Blanc, Lait*, bénéficiaire du Label Saint-Cloud, pour concevoir des chocolats en lien avec l'exposition qui seront vendus à la boutique du musée,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un prix de vente de ces chocolats à la boutique du musée des Avelines,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire en charge de la Culture,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE DE FIXER le prix de vente des chocolats comme suit :

| Objet | Prix de vente unitaire | |
|-------------------------------|------------------------|--|
| Plaque de chocolat 12 x 12 cm | 5 € | |
| Bouchée en chocolat | 4 € | |

ARTICLE 2 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

74: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 OCTOBRE 2019

LE MAIRE : Je rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas de créations ou de suppressions de postes et donc de nombre d'agents, mais plutôt d'emplois inscrits au tableau des effectifs pour que les agents dans le cadre de l'évolution de leur carrière puissent changer de cadre d'emploi.

Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, après une explication par le Maire sur les effectifs de police, suite à une question de Madame LABATUT, **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la ville de Saint-Cloud en date du 1^{er} juillet 2019 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2019,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE de créer, à compter du 15 octobre 2019 :

- 2 postes d'attaché territorial
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 10h hebdomadaire
- 3 postes de gardien-brigadier
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

ARTICLE 2 : DECIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

75: MODIFICATION DE LA DELIBERATION CREANT L'EMPLOI D'INGENIEUR TERRITORIAL – DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MOBILITES

LE MAIRE : C'est un agent qui est déjà chez nous et qui rend pleinement satisfaction qui est contractuel, c'est pour cela que nous sommes obligés de renouveler la délibération qui concerne son emploi. Dans le cadre de ce renouvellement, nous proposons de le passer de l'échelon 7 à 8.

Madame le rapporteur de la commission des Finances.

MADAME LE RAPPORTEUR : Merci Monsieur le Maire, Madame LABATUT a rappelé qu'elle attend communication du rapport social lors de cette délibération. **Unanimité de la commission des Finances.**

LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

VU la délibération n°2018-81 du conseil municipal en date du 5 juillet 2018 créant l'emploi d'ingénieur territorial - Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités - à compter du 16 octobre 2018,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : CONFIRME l'inscription au tableau des effectifs d'un emploi de Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités dans le grade d'Ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité du Directeur des services techniques:

Conseil auprès de l'exécutif pour l'élaboration des programmes d'entretien de l'espace public et la mise en œuvre des orientations ;

Animation d'une équipe de 35 agents dont 10 en direct ;

Appui technique pour l'élaboration de la politique du stationnement ;

Développement d'un plan cohérent d'aménagements de voirie en faveur de la pratique du vélo en ville ;

Participation au COPIL de suivi des travaux de la ligne de métro 15 W du Grand Paris Express ;

Interface quotidienne avec l'élu de secteur ;

ARTICLE 2 : PRECISE que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ARTICLE 3 : PRECISE que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : PRECISE que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de Chargé d'affaires et accéder au grade d'attaché territorial.

ARTICLE 5 : DECIDE que l'agent nommé sur ce poste sera rémunéré sur la base du 8^{ème} échelon du grade d'Ingénieur territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

ARTICLE 6 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

V – QUESTIONS DIVERSES :

LE MAIRE : Nous en avons fini avec les délibérations. Nous avons deux questions du groupe « Saint-Cloud c'est vous », Monsieur GUÉRIN.

L.GUÉRIN : Pourriez-vous me confirmer la réponse donnée en commission concernant le figuier rue de l'Eglise. Certains Clodoaldiens nous avaient fait part de l'abattage envisagé par le Syndic TRODE du figuier situé rue de l'église, trouvant prétexte d'une lettre que la mairie avait adressée informant qu'elle avait demandé de le couper. Ce qui ne nous avait pas convaincu, c'est pour cela que nous avons attiré votre attention là-dessus afin d'intervenir. Ce qui a évoqué une seconde question ; nous savons que certains PLU protègent les arbres comme c'est le cas dans certaines communes voisines, quelles sont les règles particulières qui sont imposées par la municipalité ? Sachant que Saint-Cloud, ce dont nous nous réjouissons, a adhéré à la Charte de la protection des arbres, proposée par le département des Hauts-de-Seine.

D.LEBRUN : Pour en revenir au figuier de la rue de l'église, en juillet nous avons demandé au Syndic de copropriété d'élaguer l'arbre qui constituait un obstacle pour le dispositif de la vidéo protection. Nous avons eu un retour du syndicat en septembre nous informant qu'il allait couper l'arbre. Il a demandé s'il y avait besoin d'une autorisation. Ce à quoi nous avons répondu rapidement qu'il n'aurait pas l'autorisation car cela ne se justifiait pas. Donc l'arbre sera élagué puisque que le syndicat a entrepris de faire un devis en ce sens.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Sur le second point, chaque année la ville fait un diagnostic via son logiciel de son patrimoine arboricole, à partir de cela, la ville fixe un certain nombre d'arbres soit qui sont morts ou qui sont infectés. Nous ne sommes pas toujours informés de la santé des arbres qui sont chez les particuliers. De plus, plusieurs critères rentrent en compte quand il s'agit d'arbres chez les particuliers ; il faut qu'ils soient tous d'accord pour faire la déclaration préalable, l'état et l'importance de l'arbre comptent également. Pour exemple, nous avons fait une déclaration préalable dans ma copropriété et 5 marronniers qui posaient problème ont été abattus. Souvenez-vous du marronnier qui était tombé sur les toits des garages, allait jusqu'aux voies du tram et avait interrompu la circulation pendant 5 heures. Vous ne pouviez pas vous douter que cet arbre présentait un problème quelconque avant cela.

LE MAIRE : En complément de cette réponse, je précise qu'il y a un atlas des arbres remarquables au niveau du département. La ville a signé cet atlas qui est une préconisation, une sauvegarde éventuelle, il permet dans certains cas de protéger les arbres. Il existe mais aujourd'hui si vous voulez refuser une autorisation d'urbanisme, il n'est pas un moyen de droit légitime pour justifier le refus. J'ai eu le cas dans la ville, j'ai dû refuser un permis car il y avait un arbre qui faisait partie de l'atlas des arbres remarquables et clairement ça ne tenait pas en droit. C'est une déclaration d'intention, un peu comme l'annexe au PLU où nous mentionnons un certain nombre de maisons remarquables, mais ça n'a aucune valeur, ce n'est qu'un moyen de dissuasion. Concernant le second point, il y a en effet des conditions très strictes dans notre PLU, quand un arbre n'est pas sur le domaine public, pour réguler le comportement de certains particuliers sur leur propre parcelle ; il y a obligation d'un arbre pour 100 m², si un arbre est abattu il faut en replanter deux... Nous avons environ 6 000 arbres sur le domaine public.

L.GUÉRIN : L'atlas dont vous parlez n'a rien à voir avec la charte dont nous sommes signataire?

LE MAIRE : La terminologie exacte c'est un atlas des arbres remarquables départemental, et c'est cela que nous avons signé.

P.CAZENEUVE : Si ce n'est pas contraignant juridiquement, il n'y a aucun moyen d'empêcher le syndicat d'abattre l'arbre s'il voulait absolument le faire ?

LE MAIRE : Le processus normal est celui-ci : déclaration préalable, décision d'abattage ou refus, et contestation s'il y a un refus. Pour ce cas, il faudrait que le syndicat aille au tribunal administratif pour contester notre refus. Nous ne savons pas ce que décidera le tribunal.

L.GUÉRIN : Avez-vous, suite au précédent Conseil Municipal et aux questions posées par notre Groupe, finalement pris connaissance de la convention conclue entre la Poste et le Magasin Franprix, concernant la durée du contrat, la pérennité... ?

C.CHAFFARD-LUÇON : Je n'ai pas eu accès à la convention, mais les deux parties ont bien voulu me dire que le contrat est d'une durée de 3 ans reconductible.

L.GUÉRIN : Nous souhaitons obtenir les derniers chiffres s'agissant du coût global de l'opération du Marché des Avelines ainsi que les différentes contributions des différents acteurs. D'où viennent les subventions ? (Municipalité, Département, etc...) Même si les travaux n'ont pas commencé, vous avez peut-être une grille avec ces informations.

C.CHAFFARD-LUÇON : Ces informations ont été publiées dans le magazine du mois de septembre et affichées sur la maquette qui été présentée au marché durant le mois de septembre.

M.LABATUT : Le Père GREENSLADE a semble-t-il rapporté une difficulté avec balcon du Presbytère, qui menacerait de tomber en ruine depuis longtemps déjà, sans action probante de la part de la Municipalité jusqu'ici.

Pourriez-vous nous indiquer ce qui a été fait ou va être fait sur ce point, peut-on faire quelque chose pour qu'il se sente bien chez nous ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

D.RENAUDIN : Je suis ravie d'accueillir à nouveau le Père GREENSLADE, mais il se trouve que le service bâtiment n'est pas un service ouvert au public. C'est-à-dire que le public n'a pas à le saisir directement, sauf en cas de péril comme un problème de stabilité d'un mur par exemple. Le service n'a pas à répondre en public à des questions qui ne relèvent pas d'un ERP mais du patrimoine communal privé que la commune entretient évidemment, en lien avec le service logement. Vous conviendrez que le sermon de notre nouveau curé ne constitue pas une saisine du service bâtiment ! Il se trouve que tout le monde n'a pas à se mêler de savoir si l'heure a sonné de repeindre la salle de bain ou la cuisine de tel ou tel logement privé de la ville. Sinon on ne s'en sortirait pas ! En l'occurrence, il se trouve que nous entretenons les meilleurs rapports avec nos voisins d'en face et que nous savons que le plafond du balcon, à force de servir de parapluie, a vieilli, il s'agit d'entretien courant, et nous savons qu'il n'y a aucun péril en la demeure. Tous les ans, nous portons à nos budgets les sommes nécessaires pour l'entretien courant. Tout n'est malheureusement pas faisable en une saison.

M.LABATUT : Est-ce qu'on fait quelque chose ou non ?

D.RENAUDIN : Je viens de vous dire que cela ne vous regardait pas puisqu'il s'agit du domaine privé, et qu'il n'y a pas péril en la demeure.

M.LABATUT : Il semble que nombre de nos concitoyens ne sont toujours pas éligibles à la fibre et semblent ne pas être à même d'obtenir ce service. Nous souhaiterions faire un point sur le déploiement en question. Il y a de nombreuses rues concernées comme la rue de la Redoute qui vient d'être refaite, une partie de la rue de l'Église, également des sociétés comme le cabinet Trodé qui l'a signalé depuis plus d'un an. De plus, les Clodoaldiens ne savent pas à qui s'adresser, est-ce à Covage ?

V.JACQUET : L'Arsep, organisme d'État dit que sur la commune nous sommes fibrés et accordables à plus de 80%. Il y a 15 000 logements qui sont susceptibles d'avoir une fibre accordée, aujourd'hui nous sommes à plus de 14 000 ; il y a 1 an nous en avons 1 000. Il est donc vrai qu'il reste encore 1 000 logements à raccorder. Dans ces 1 000 logements on trouve des immeubles qui n'ont pas signé de convention, ce qui naturellement contraint l'installation. Puisque vous êtes le porte-parole de quelques militants en ce moment, j'ai reçu un mail de Trodé dans lequel il listait un certain nombre d'adresses où la fibre ne fonctionnait pas. J'ai expressément répondu après vérification. J'ai eu un retour quatre mois après. À chaque fois qu'un habitant pose une question à la mairie nous apportons une réponse. La première chose à faire est de se rapprocher de l'opérateur qui est en charge dans la commune. À ce jour celui qui est le plus déployé est Orange. Donc il faut aller vérifier sur le portail d'Orange si vous êtes éligibles ou non. Si vous ne l'êtes pas et que vous êtes dans un immeuble, il faut savoir si l'immeuble a signé la convention. Il existe des cas plus compliqués, notamment où l'adresse de résidence n'est pas la même que l'adresse référencée. Chaque fois qu'une adresse est référencée auprès de Covage, elle est rétablie et diffusée chez tous les opérateurs.

Un dernier point ; Orange, Bouygues et Free sont des actions de droits privés en termes de déploiement commercial. Ils décident de déployer une rue ou non. Orange a décidé de déployer sur toute la ville. Ce n'est pas le cas de Free qui déploie au fur et à mesure qu'ils ont des demandes. Vous pouvez avoir Free, être activable chez Orange et non chez Free, ce n'est pas pour autant que vous n'avez pas accès à la fibre, vous n'avez pas accès au bouquet Free.

Je sais que ce sujet mobilise beaucoup les services de Madame MONS que je remercie, mais sachez que nous faisons au mieux.

M.LABATUT : Vous avez parlé d'Orange qui a décidé d'étendre dans toute la ville, qu'en est-il de Bouygues et SFR ?

V.JACQUET : Bouygues est rattaché sur le même domaine qu'Orange. Ils ont pris une décision sur la ville ; quand Orange est déployé, Bouygues l'est également. SFR ne fait pas de fibre à la maison sur la ville, il utilise son ancien réseau pour arriver chez nous, mais il y a du 100M de disponible sur SFR et Numéricâble. Ce n'est pas la fibre mais du très haut débit, comme ce que beaucoup d'habitants satisfaits utilisent.

S.MICHAUD : Pour en revenir aux arbres ; pourquoi avoir coupé aussi haut les branches basses des arbres de la rue du Mont Valérien sachant qu'aucun être humain ne mesure 5 mètres de haut ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Pourquoi en plein été quand la voûte verte magnifique précédant cet élagage drastique apportait la fraîcheur nécessaire y compris en septembre et des abris pour la faune sauvage dont les oiseaux ?

D.LEBRUN : Le tunnel posait quelques problèmes de luminosité, c'était très sombre, puis les demandes de personnes qui souhaitaient qu'on s'en occupe. Nous avons souhaité garder la forme et la voute ne peut être gardée à cette hauteur. À certains endroits les branches tombaient et se retrouvaient à 2 mètres au lieu de 5 mètres. Je pense que nous avons fait preuve de pragmatisme, nous avons conscience que cela a été fait de manière un peu drastique. Il y avait peu d'agents en août pour suivre l'affaire. Ça va repousser et à l'avenir nous ne toucherons plus en bas. Vous verrez que l'an prochain on n'aura un vrai passage et les lampadaires seront utiles.

S.MICHAUD : Pour les lampadaires j'ai remarqué que la plupart sont encore dans les branches, ce n'est pas un bon argument. Pour l'élagage, les branches charpentières ne repoussent pas, donc la voute est perdue. Quand à élaguer de façon aussi drastique, ça ne se fait plus dans beaucoup de villes, il faut un élagage doux. Il y a eu peut être des plaintes mais il y a des rues plus étroites à Paris que celle-ci.

Pour conclure sur le sujet, je vais vous citer une phrase de Francis HALLÉ qui est botaniste : « Les arbres sont des êtres vivants, ils ont besoin d'air, d'eau, de lumière, de vie sociale, d'espace et de temps. Ils sont beaux, utiles, discrets, robustes, silencieux, autonomes, rassurants, faciles à satisfaire et d'une complète non-violence. » Parmi vous les élus, qui peut en dire autant !

Pourquoi les jeunes arbres et arbustes de la rue du Calvaire, de la rue du Mont Valérien, de l'avenue Francis Chaveton, et d'autres rues de Saint Cloud n'ont-ils pas été arrosés provoquant ainsi 20% d'arbustes morts ?

D.LEBRUN : Vous ne pouvez affirmer qu'ils n'ont jamais été arrosés. Ils l'ont été au moins une fois par semaine, ce qui cette année en effet n'était pas suffisant. Ces arbres sont plantés avec garantie de reprise et les entreprises qui les plantent, s'ils meurent, elle les replante, ce qui va être fait au mois de novembre. Nous avons eu un été chaud et les réserves d'eau posaient aussi des problèmes.

E.CALGARO : Plusieurs Clodoaldiens nous ont fait part de leur inquiétude en évoquant une dégradation de leur cadre de vie. Ils nous ont indiqué que, depuis la mise sous carence de la ville, des logements sociaux vides étaient affectés à des familles dont un certain nombre semble poser des difficultés importantes (incivilités multiples, infractions répétées).

Ils nous ont rapporté avoir été témoins de vente de drogue, au vu et au su de tous, entre la ligne de tram et l'immeuble rue du 18 juin.

Nous souhaiterions savoir ce qui a été entrepris auprès du préfet et/ou des services de police afin de mettre un terme à ces infractions et nuisances ?

LE MAIRE : Votre question mélange plusieurs sujets ; il y a la politique de peuplement dans les logements sociaux qui permet d'avoir un équilibre social, ce qui est possible quand les élus locaux sont concertés ou concernés par les personnes à qui on affecte un logement social. Nous pouvons avoir un avis pour maintenir un certain équilibre dans un immeuble social. Jusqu'en 2017, 32 communes des Hauts-de-Seine géraient la délégation du contingent préfectoral. Malheureusement, les services de la préfecture n'ont pas renouvelé la convention de gestion du contingent préfectoral pour ces communes et le Préfet a récupéré cette gestion. Nous savons qu'une diversité est nécessaire dans ces immeubles ; avoir différents types de cellules familiales dans un même immeuble social est très bénéfique, une fraternité se met en place. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a 3 catégories de logements sociaux les PLAI, PLUS et les PLS. Le problème est que quand le Préfet récupère la délégation du contingent, il ne met principalement que des DALO, ce qui n'est pas spécifique à la ville. À un moment, regrouper des personnes qui ont besoin de soutien qu'ils n'ont pas car les associations n'ont pas les moyens humains de subvenir à tous les besoins, cela pose un certain nombre de problèmes. Quand on veut travailler intelligemment sur le logement social on fait ce qu'on appelle une politique de peuplement afin d'obtenir un équilibre social. Les élus locaux sont les mieux placés pour le faire, mais depuis que les communes n'ont plus cette délégation nous sommes en grande difficulté. Avec mes collègues des Hauts-de-Seine nous faisons ce constat déplorable. Le travail qui a été fait depuis des années par les services logements et les services sociaux des communes est en difficulté. J'ai fait un certain nombre de propositions afin de revenir à une politique de logement social plus structurée qui permet son accessibilité et aussi sa sortie. En effet, c'est tout de même la finalité d'une politique sociale, permettre aux gens d'y accéder et d'en sortir. Ce



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

n'est malheureusement pas d'actualité. Je ne peux pas dire que les 32 maires qui n'ont plus la main sur le contingent préfectoral ont une écoute accrue des services préfectoraux sur le sujet. Nous espérons qu'un jour l'État fasse à nouveau confiance aux élus locaux. Sachez qu'il s'agit là d'une constance des services de l'État, quel que soient les dirigeants politiques.

Ensuite les problèmes de drogues sur la commune n'ont rien à voir avec le logement social. C'est un sujet de maintien de l'ordre et de compétences de la police nationale. La police municipale n'a ni les prérogatives, ni le droit d'investiguer dans des enquêtes liées à des trafics de stupéfiants. Nous communiquons avec nos collègues de la police nationale dès que nous avons des informations, nous avons fait des interpellations en juillet également. À Saint-Cloud nous n'avons pas les dealers mais nous avons les clients. Nous restons vigilants sur ce sujet.

Monsieur BRUNSCHVIGG.

X. BRUNSCHVIGG : Pourrait-on avoir un point de situation sur le carencement de la ville ? Où en est la ville de l'action en justice qu'elle a intentée ? En effet, au début la ville a été carencée par la préfecture, puis vous avez fait un recours que vous avez gagné mais qui a été par la suite annulé, même si vous direz le contraire le carencement a été restauré. Donc où en est la ville aujourd'hui puisque je crois que vous avez intenté une nouvelle action judiciaire ?

LE MAIRE : C'est simplement le déroulé du droit français. Il y a un arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2018 qui nous a mis en état de carence, conformément au droit français nous avons fait un recours devant le tribunal administratif pour contester cet arrêté. C'est un recours sur le fond donc la procédure suit son cours. Ensuite, nous avons intenté une procédure en référé où nous avons obtenu gain de cause par une ordonnance qui a débouté le Préfet et annulé l'arrêté de carence. Nous n'avons plus été carencés pendant quelques mois, puis le Préfet a mis en place une disposition de procédure du code administratif qui pouvait contester l'ordonnance et il a eu gain de cause en mai 2019. Nous avons fait un pourvoi en cassation et nous attendons que le Conseil d'État se prononce. Le rapporteur est sur le dossier depuis le 4 juillet donc je pense que le Conseil d'État se prononcera avant la fin de l'année. Pour la procédure sur le fond l'instruction a été clôturée le 20 août dernier, donc nous attendons l'audience dans les meilleurs délais je l'espère. Notre dossier est structuré et concret et je pense qu'il permettra d'obtenir gain de cause. Nous pensons que la décision qui a été rendue et qui nous a été défavorable s'est bien gardée de nous donner tort sur le fond. Elle a été motivée sur le défaut d'urgence. Lorsque vous faites une procédure en référé, il faut qu'il y ait un motif de droit légitime sur le fond, notre argumentaire était solide sur le fond, ce qui a été reconnu lors de l'ordonnance où le Préfet a été débouté. L'ordonnance suivante qui a pris un avis contraire s'est justifiée uniquement sur le fait qu'il n'y avait pas d'urgence donc la décision de référé ne pouvait être validée. C'est à ce titre que nous avons fait le pourvoi en cassation qui va étudier uniquement la forme de la procédure.

Pour votre information, dans une position assez différente mais paradoxalement un peu similaire de la nôtre sur l'argumentaire, en juillet 2019 la cour administrative de Versailles a donné raison à la ville de Neuilly au motif de fond que la ministre de la Cohésion des territoires qui avait pris la décision de carencer cette ville avait commis une erreur manifeste d'incohérence entre les chiffres opposables dans le cadre de la période triennale de l'arrêté et la capacité de la ville à produire ces logements. La ville de Neuilly qui avait perdu en première instance au tribunal administratif, a gagné en cour d'appel.

C'est encourageant pour nous puisque nous défendons les intérêts de notre commune comme Neuilly. Nous dénonçons également la mécanique de comptage de la période triennale qui ne correspond pas à la réalité urbaine de notre commune. Le débat n'est pas de savoir si nous voulons ou pas du logement social dans notre ville, mais si on accepte ou pas une densité supérieure pour notre ville. Je rappelle que pour avoir 25% de logements sociaux il nous faudrait construire 1 000 logements supplémentaires dans la commune. Ces constructions de logements, qu'ils soient sociaux ou en accession à la propriété, équivalent à une densification de la ville que nous refusons.

X. BRUNSCHVIGG : Je ne vais pas relancer le débat mais vous savez très bien que nous ne sommes pas obligés de densifier pour avoir d'avantages de logements sociaux. Il y a aussi des requalifications, comme dans chaque nouvelle construction d'immeuble il y ait une part de logement social, nous avons parlé de l'immeuble qui a été vendu aux enchères qu'on aurait pu transformer en logement social ce qui n'aurait pas été une densification puisque la maison existait déjà.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

LE MAIRE : Je ne peux pas vous laissez raconter n'importe quoi. Vous parlez d'un immeuble alors que c'est une maison de 140m². Il n'y a pas un bailleur social qui aurait acheté une maison au prix d'1,3 million d'€ pour la transformer en logement social, ce n'est pas raisonnable.

Ensuite, vous parlez de constructions neuves, mais cela revient à de la densification. Nous avons un objectif de maintien de la population à 30 000 habitants. En 50 ans, c'est 1 200 habitants en plus dans la croissance de notre ville. Cet objectif est donc contraire à la densification de notre ville, ce qui est très clair.

Question suivante.

X. BRUNSCHVICG : Je sais bien que, selon vous: « le vélo c'est bien mais pas en ville », mais la demande de la population ne cesse de croître en la matière.

Êtes-vous toujours hostile à l'octroi d'une prime d'achat au vélo électrique que toutes les villes font, pour les clodoaldiens ?

De nouvelles pistes cyclables sont-elles prévues dans un avenir proche ?

Pourquoi la nouvelle piste cyclable boulevard de la République n'est-elle que partielle et pourquoi n'est-elle pas en site propre ? N'auriez-vous pas pu demander au département de respecter cette exigence ? Nous proposons le prolongement de la passerelle de l'Avre au-dessus de la départementale côté Boulogne pour un accès sécurisé et fluide au Bois de Boulogne. Pouvez-vous entamer de vraies discussions avec la Mairie de Paris à ce sujet.

Nous proposons la mise à disposition par la ville d'un atelier de vente et de réparation de vélos qui serait géré par une entreprise ou une association avec des emplois aidés d'insertion. Pouvez-vous nous proposer un emplacement ?

D.LEBRUN : Concernant l'octroi d'une prime d'achat au vélo électrique c'est une compétence POLD aujourd'hui. De plus, il y a au moins 11 villes qui ne le font pas car POLD n'a pas pris cette décision. Les villes de Rueil et Suresnes l'on fait quelques temps jusqu'à épuisement des crédits. La région a fait des propositions afin de louer un vélo électrique pour 40 € par mois pendant 6 mois et surtout Madame PÉCRESSE vient d'annoncer que dès janvier prochain, tous les franciliens pourront obtenir une subvention de 500 € pour l'achat d'un vélo électrique.

Notre objectif financier est la mise en place de 3 stations Vélib de vélos électriques qui vont coûter 30 000 € par an à la ville, avec la demande d'une 4^{ème}. Nous allons mettre en place une station Véligo de 40 places au-dessus de la gare, c'est un investissement de 100 000 €, même si nous allons être subventionnés par la région il y aura environ 10 000 € par an d'entretien.

Ensuite, le terme piste cyclable veut dire que c'est en site propre avec une protection. Nous allons avoir du mal à installer d'autres pistes cyclable sur la commune. Sur le boulevard de la République, le département s'est contenté d'installer des bandes cyclables uniquement car il a respecté nos exigences. Les solutions qui ont été retenues à notre demande étaient l'installation de bandes cyclables avec un espace pour l'ouverture des portes de voitures stationnées sur la partie montante. Nous n'avions pas d'autre solution hormis supprimer du stationnement ce qui n'aurait pas été judicieux.

La remontée de l'avenue du Général Leclerc jusqu'au Monoprix se fera de la même façon, par une bande cyclable avec un élargissement du trottoir pour favoriser la sécurité des piétons.

Par contre, au Pré Saint Jean une piste cyclable est en cours d'installation puisqu'il y a de la place.

Nous tenons compte des possibilités de la ville pour répondre au mieux aux attentes des cyclistes.

La passerelle de l'Avre concerne la ville de Paris et en partie le département, notre priorité est l'utilisation des cyclistes de la passerelle. Nous avons eu des échanges avec la ville de Paris pour qui il est hors de question de favoriser le passage des cyclistes sur la passerelle où à certains endroits les gardes corps atteignent les 95 cm de haut. Cela ne respecte pas les règles de sécurité. Suite à leur étude le rehaussement des gardes corps est estimé à 1 million d'€, ce qui n'est pas leur priorité.

Pour l'atelier de vente et de réparation de vélos, je pense qu'il y a une attente forte et que l'idée est intéressante pour le futur, même si le marché propose des services 1 jour tous les 15 jours.

X. BRUNSCHVICG : Danie CUEFF, Maire de LANGOUËT en Ille et Vilaine, a interdit la pulvérisation de glyphosate à moins de 150 mètres d'habitations.

Gennevilliers et Sceaux ont quant à eux interdit l'utilisation complète du glyphosate sur leur territoire. Le glyphosate est en effet interdit à la vente pour les particuliers mais il reste disponible pour les professionnels.



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2019

Face à l'inaction et au recul incessant du gouvernement, l'exemplarité et la prises d'initiatives locales nous apparaissent comme primordiales.

Quelle est la position de la ville sur cette question ? Le glyphosate est-il encore utilisé par les services de la ville ?

D.LEBRUN : Les services de la ville n'ont pas utilisés de glyphosate en 2019 à part au cimetière. Nous sommes passés de 53 000 € d'entretien des trottoirs à 68 000 € cette année avec un résultat moins convaincant. Nous sommes passés de 3 passages à 4 mais la ville n'utilise plus de glyphosate.

Ensuite, les Maires qui prennent des arrêtés à quelques mois des municipales savent pertinemment qu'ils vont être annulés par le Préfet parce que c'est une compétence de l'État. Chacun fait ce qu'il veut, mais nous attendons que le gouvernement agisse sur le sujet.

LE MAIRE : Il n'y a plus de questions diverses, je vous remercie la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à :

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 3 octobre 2019 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 11 octobre 2019 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site intranet de la Ville, le 14 octobre 2019.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI